

Éviter les “Perpétuels Recommencements”

Défis et Opportunités Pour la Prévention Locale des Atrocités en République Démocratique du Congo

Auteures: Megan Renoir, Aji Ceesay, Emmanuel Kandate, Dimitri Kotsiras, Pacifique Makuta Mwambusa and Pascal Kaboy Mupenda

peace direct

R.I.S.D. Research Initiatives for Social Development

UKaid from the British people

Publié en février 2021 par Peace Direct, Second Floor, 72-74 Mare St, Hackney, London E8 4RT. Organisme de bienfaisance enregistré 1123241.

Pour plus d'informations, veuillez consulter www.peacedirect.org



Ce travail est sous licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International License CC BY-NC-ND.

DOI: http://dx.doi.org/10.17613/yxa3-g020

© Copyright Peace Direct et auteur.e.s. L'autorisation de citer librement ce rapport peut être obtenue auprès de Peace Direct. Les opinions présentées dans ce document sont celles de l'auteur.e ou des auteur.e.s et ne représentent pas nécessairement les opinions de tous les partenaires du projet.

A propos des auteur.e.s

Auteure principal : Megan Renoir - directrice de recherche chez Peace Direct
Auteure principale : Aji Ceesay - assistante de recherche chez Peace Direct
Emmanuel Kandate - directeur de Research Initiatives for Social Development (RISD-DRC)
Dimitri Kotsiras - analyste de recherche chez Peace Direct
Pacifique Makuta Mwambusa PhD - directeur de recherche chez RISD-DRC
Pascal Kaboy Mupenda - chercheur principal au RISD-DRC

Remerciements

Éviter les « Perpétuels Recommencement » : défis et opportunités pour la prévention locale des atrocités en République démocratique du Congo n'aurait pas été possible sans les conseils, la collaboration et les contributions de nombreuses personnes et organisations. Nous sommes extrêmement reconnaissants envers tous ceux.elles qui ont offert leur temps, leur expertise et leur soutien pour mener cette recherche et produire ce rapport.

Nous souhaitons avant tout remercier les consultants en recherche et les participants aux entretiens, qui ont volontiers partagé leurs connaissances, leurs expériences et leur temps pour nous permettre de produire ce rapport. Dans les circonstances sans précédent d'Ebola, de la COVID-19 et de la violence active dans l'est de la RDC pendant toute la durée de ce projet, votre dévouement et votre persévérance ont fait en sorte que la recherche soit à la fois responsable et possible. On ne saurait trop insister sur notre gratitude à cet égard.

Nous tenons également à remercier nos partenaires de projet qui nous ont apporté un soutien inestimable tout au long du projet. À savoir : Kate Ferguson, Andy Fearn, Hugo Lucas et Alexandra Buskie de Protection Approaches ; Olivia Russell et Elliot Bynum de ACLED ; Neil Jarman, Rosemary Forest, Gay Rosenblum-Kumar, Bridget Moix, Charlotte Melly, Jennifer Pobi-Browne et Sarah Phillips de Peace Direct ; et tout le personnel et les bénévoles de Beni Peace Forum (BFP) et du Réseau des organisations des Jeunes en Action pour la paix, la réconciliation et le développement (REJA). Nous tenons également à remercier le Bureau de Soutien pour la consolidation de la paix en RDC pour son soutien en matière de coordination et de logistique. Les opinions présentées dans ce document sont celles de l'auteur.e ou des auteur.e.s et ne représentent pas nécessairement les opinions de tous les partenaires du projet.

Nous sommes également reconnaissants à tous les examinateurs qui ont contribués de manière significative à l'élaboration de ce rapport, à savoir l'ambassadeur Liberata Mulamula, Felistas Mushi et Daniel Levine-Spound. Nous remercions également Christopher Dean pour la production des graphiques du rapport, et Kaz Kapusniak pour la conception et la production du rapport dans son ensemble. Enfin, nous remercions tout particulièrement UK AID, car ce travail a été rendu possible grâce au Jo Cox Memorial Grant, mis à disposition par le Foreign, Commonwealth & Development Office en mémoire et par respect pour Jo Cox.

Table des matières

Liste des figures et tableauaux 5
Acronymes 6
Glossaire des termes 7

1. Introduction 8
1.1 Méthodologie 10
1.2 Définitions utilisées pour la recherche 11

2. Aperçu de la violence dans l'est de la RDC 13
2.1 Contexte 13
2.2 La violence actuelle dans l'est de la RDC 14
2.3 Perspectives locales sur l'état actuel de la violence 18

3. Etat présent de la prévention des atrocités dans l'est de la RDC 21
3.1 Activités d'alerte anticipée et de réponse rapide 24
3.2 Les facteurs de succès pour la prévention des atrocités 27

4. Principaux défis pour la prévention des atrocités dans l'est de la RDC 33
4.1 Coordination et collaboration dans les activités de prévention des atrocités 33
4.1.a Faiblesse ou absence de mécanismes de prévention des atrocités 34
4.1.b Faible niveau de confiance entre les acteurs de la prévention des atrocités 37
4.2 Sécurité des acteurs de la prévention des atrocités 39
4.3 Les questions de fragilité des États 40
4.3.a. Absence de sécurité du régime foncier 40
4.3.b. Complicité du gouvernement dans les atrocités 42
4.3.c. Faible capacité de l'État 43
4.4 Manque de ressources et fonds liés à des projets dans le cadre de programmes structurés **45**

5. Remettre en question les conceptions actuelles sur la violence fondée sur l'identité et la prévention des atrocités 47
5.1 Encadrement local de la violence fondée sur l'identité 47
5.2 Encadrement local des atrocités et prévention des atrocités 49

6. Conclusions et recommandations 50
6.1 Recommandations 52
Bibliographie 56

Liste des figures et tableaux

Figure 1. Violence contre les populations civiles en Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu selon le nombre d'événements signalés entre mai 2010 et 2020, sur la base des données de l'ACLED sur la "violence contre les civils" (n'incluant pas les explosions ou la violence à distance, les émeutes, les combats, les protestations ou les développements stratégiques) 15

Figure 2. Nombre de civils tués par mois en Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, RDC, entre mai 2010 et 2020, selon les données de l'ACLED sur la "violence contre les civils" (n'incluant pas les explosions et les violences à distance, les émeutes, les combats, les protestations ou les développements stratégiques). 16

Figure 3. Le contenu de "Qu'est-ce qu'un Mécanisme National" a été adapté du rapport 2015 de l'Institut d'Auschwitz pour la Paix et la Réconciliation (AIPR) (voir la liste de référence pour plus d'informations) 17

Tableau 1. Personnes interrogées par type d'acteur 10

Tableau 2. Principales causes de violence signalées par les personnes interrogées 18

Tableau 3. Principaux auteurs de violence signalés par les personnes interrogées 20

Tableau 4. Descriptions des activités de prévention des atrocités dans l'est de la RDC 21

Tableau 5. Indicateurs d'alerte anticipée et de réponse rapide pour les atrocités signalées par les personnes interrogées 25

Tableau 6. Indicateurs utilisés par les personnes interrogées 25

Tableau 7. Facteurs de réussite signalés par les personnes interrogées 26

Tableau 8. Facteurs défavorable à la prévention des atrocités signalés par les personnes interrogées 32

Acronyms

ACLED	Armed Conflict Location & Event Data Project (Projet de Collecte de Données, D'analyse et de Cartographie des Crises)
ADF	Forces Démocratiques Alliées
AFDL	Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo
CIRGL	La Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs
DDR	Désarmement, Démobilisation et Réintégration
FARDC	Forces armées de la République démocratique du Congo
FDLR	Forces démocratiques de libération du Rwanda
ONGI	Organisation Non Gouvernementale Internationale
ONU	Organisation Nations Unies
OSC	Organisation de la Société Civile
RDC	République démocratique du Congo
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires
PNC	Police Nationale Congolaise
UAS	Unité d'Appui à la Stabilisation

Glossaire des termes

Forces Démocratiques Alliées (ADF) - un groupe armé étranger opérant dans l'est de la RDC, créé dans les années 1990 dans l'ouest de l'Ouganda dans le but de fonder un État islamique.

Les Babembe - également appelés Bembe, Wa ou Wabembe, sont un groupe ethnique qui a migré du Congo-Brazzaville au XVIIIème siècle vers la province du Sud-Kivu. La milice Mai Mai Yakutumba est principalement composée d'individus de l'ethnie Babembe.

Les Bafuliro - également connus sous le nom de Bafulero, Bafuliiru, Fuliiru, Bafuliru et Kifuliru, est un groupe ethnique bantou qui se trouve principalement dans la province du Sud-Kivu en RDC. Traditionnellement, les Bafuliro sont des agriculteurs qui se considèrent comme une des tribus "autochtones" du Congo. Ce groupe ethnique constitue les Maï-Maï Zabuloni et les Maï-Maï Bede. Presque tous les groupes armés dirigés par les Bafuliro à Uvira ont eu des rapports avec les factions armées burundaises.

Les Banyamulenge - un groupe ethnique minoritaire tutsi en RDC, d'origine rwandaise, arrivé avant l'ère coloniale et résidant principalement au Sud-Kivu. Leur lutte pour obtenir des droits fonciers visant à accroître leur influence politique, les a poussés à rejoindre diverses milices. Il s'agit notamment des révoltes antérieures de groupes armés tels que l'AFDL (Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre), le RCD (Rassemblement congolais pour la démocratie) et le CNDP (Congrès national pour la défense du peuple).

Les Banyarwanda - Hutus, Tutsis et Batwa qui parlent tous le kinyarwanda et vivent le long de la frontière rwandaise dans la province du Kivu. De manière similaire aux Banyamulenges, ils ont également des origines rwandaises.

Les Hema - un groupe ethnique concentré en Ituri. Ils contrôlent les colonies Lendu depuis l'époque précoloniale. L'élite des Hema a réussi à construire un commerce solide et économiquement rentable en tant qu'éleveurs. Ce groupe constitue la milice de l'UPC (Union des Patriotes Congolais).

Ituri – une province de l'est de la RDC ; son chef-lieu est Bunia. Elle a des frontières avec le Sud-Soudan et l'Ouganda.

Les Lendu - un autre groupe ethnique également présent en Ituri, dans l'est de la RDC. La rivalité avec les Hema s'est transformée en violence intercommunautaire en 1998. Les Lendu ont également formé la milice FNI (Front National et Integrationist) et le FRPI (Force de Résistance Patriotique d'Ituri).

Les Mayi Mayi ou Mai Mai – les groupes armés communautaires/ethniques créés pour défendre leurs communautés locales en RDC.

Les Nande - également connus sous les noms de Banande, Kinandi, Ndande, Orundande, sont un groupe ethnique de langue bantoue situé principalement sur les territoires de Beni et Lubero de la province du Nord-Kivu. Ce groupe de personnes a formé des groupes Maï Maï et d'autres milices, notamment les Maï Maï Ngilima, le RCD-ML, les Maï Maï Mazembe et l'UPLC.

Le Nord-Kivu - une province de l'est de la RDC ; sa capitale est Goma ; la ville de Beni se trouve également au Nord-Kivu. Elle a des frontières avec le Rwanda et l'Ouganda

Le Sud-Kivu - une province de l'est de la RDC ; sa capitale est Bukavu ; la ville d'Uvira se trouve également au Sud-Kivu. Elle a des frontières avec le Burundi, le Rwanda et la Tanzanie.

Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) - l'un des principaux groupes armés étrangers opérant en RDC. Bien qu'il compte un nombre croissant de membres congolais, le groupe a été formé à l'origine par des membres du gouvernement et l'armée rwandaise expulsée en 1994, ainsi que par des réfugiés rwandais du génocide.

1. Introduction

La violence armée persiste en République Démocratique du Congo (RDC) depuis plus de 30 ans, mais une récente augmentation de son ampleur et de sa fréquence a conduit les Nations Unies à décrire la situation comme "caractéristique des crimes contre l'humanité" et "peut-être même de génocide".[1] La violence a été associée à l'héritage de conflits transfrontaliers, tels que le génocide de 1994 au Rwanda, à une histoire de conflits internes à grande échelle, telles que les deux premières guerres du Congo (1996-2003), ainsi qu'à des questions d'autorité limitée de l'État, notamment l'absence de mécanismes de justice officielle appropriés, l'absence ou l'incohérence des régimes fonciers et l'alignement du pouvoir politique et des ressources sur les considérations ethniques.[2]

À ce jour, les efforts déployés par le gouvernement national n'ont pas permis de réduire efficacement la violence et ont intensifié l'insécurité, en grande partie en raison de la combinaison d'une faible capacité de l'État, d'un niveau élevé d'implication directe de l'État et de soutien à la violence, et de niveaux d'impunité considérables pour les acteurs engagés dans les confrontations.[3]

En l'absence d'une protection efficace des civils assurée par le gouvernement national, la majorité des activités de prévention des atrocités (et plus généralement de la violence) ont été menées par des acteurs locaux[4] et internationaux, notamment la société civile locale, les membres de la communauté[5], la Mission de stabilisation des Nations unies en République démocratique du Congo (MONUSCO) et plusieurs organisations non gouvernementales internationales (ONGI).

Cependant, malgré le rôle indispensable joué par les acteurs locaux et internationaux dans la prévention des atrocités en RDC, il existe un certain nombre de lacunes importantes, qui ont un impact sur l'efficacité du travail de prévention des atrocités au niveau local.[6] Les acteurs locaux, tels que les organisations de la société civile (OSC) et les groupes communautaires informels, ont signalé que la faible capacité, le manque de ressources, l'absence de réseau et de coordination entre les différents acteurs sont des obstacles importants à un travail efficace dans la région. De même, il existe très peu d'informations disponibles sur la manière dont les acteurs locaux coordonnent horizontalement (à travers la société civile), et sur la manière dont les actions des acteurs locaux informent ou interagissent avec les systèmes nationaux ou internationaux de prévention des atrocités.

1 Se réfère à OHCHR (2020) ; Reuters (2020); et Al Jazeera (2020)
2 Huggins (2010)
3 Lucey and Kotsiras (2020)
4 Dans ce rapport, les termes "acteurs locaux" ou "acteurs locaux de la prévention des atrocités" désignent les civils ou les acteurs de la société civile engagés dans des activités de prévention et qui sont originaires de la zone, du pays ou de la région touchée par la violence. Cela inclut les organisations sociales ou les acteurs informels tels que les chefs communautaires ou traditionnels et les groupes religieux, et peut également inclure les acteurs des gouvernements locaux".
5 Les "communautés" dont il est fait référence dans ce rapport (y compris les références aux "intercommunautés") fait référence à la fois aux groupes localisés géographiquement et aux groupes apparentés par des facteurs d'identité tels que la religion ou le caractère ethnique. La communauté doit être comprise comme un facteur de regroupement plutôt que comme un critère figé et objectif.
6 Dans ce rapport, l'expression "prévention des atrocités au niveau local" fait référence à toute activité entreprise dans l'est de la République Démocratique du Congo, en particulier dans les provinces du Sud-Kivu, du Nord-Kivu et de l'Ituri. La prévention des atrocités au niveau local peut inclure des activités qui couvrent des zones locales, comme un programme provincial en Ituri composé de plusieurs communautés, ainsi que des activités hyper-locales, qui ne peuvent avoir lieu qu'à un niveau communautaire. Cette activité se distingue du travail de prévention des atrocités "national", mais les systèmes locaux de prévention des atrocités peuvent inclure un éventail plus large d'acteurs au-delà des "acteurs locaux", tels que décrits dans la note de bas de page 15. La prévention des atrocités au niveau local implique généralement les acteurs nationaux, le secteur de la sécurité, la communauté internationale comme les Nations unies ou diverses ONGI, ainsi que la société civile et les membres de la communauté.

Par exemple, la Mission de Stabilisation de l'Organisation des Nations unies en République Démocratique du Congo (MONUSCO) est mandatée par le Conseil de sécurité des Nations unies pour protéger les civils de la violence et soutenir la stabilisation et le renforcement des institutions de l'État, mais on ne sait pas très bien dans quelle mesure ces activités sont coordonnées avec le travail des acteurs locaux - en effet, les activités de la MONUSCO ont souvent été critiquées pour fonctionner de manière isolées plutôt que de coordonner et de faciliter le développement de mécanismes locaux durables à long terme.

Ceci est particulièrement troublant étant donné le retrait attendu de la MONUSCO de la RDC, annoncé en 2019, mais qui n'a pas encore donné lieu à une stratégie claire de liaison avec la société civile locale et les acteurs gouvernementaux pour développer une transition durable des responsabilités et des ressources.[7]

Cette recherche aborde un certain nombre de lacunes concernant les informations disponibles sur les efforts de prévention des atrocités dans l'est de la RDC, principalement en ce qui concerne :

- L'état et la composition des efforts actuels de prévention des atrocités en Ituri, et au Nord et Sud-Kivu, y compris les acteurs clés et les moyens de coordination ;

- Les approches de prévention des atrocités considérées comme les plus efficaces par les acteurs locaux, nationaux et internationaux ;

- Les principaux défis auxquels sont confrontés les acteurs locaux, nationaux et internationaux engagés dans le travail de prévention des atrocités ;

- Les formes de soutien des acteurs régionaux et internationaux qui sont nécessaires pour améliorer les résultats actuels en matière de prévention des atrocités.

La recherche sur laquelle se fonde ce rapport a été menée dans le cadre d'un projet de trois ans (2019-2022) intitulé *"Renforcement des réseaux pour prévenir et répondre à la violence"*, dirigé par Peace Direct en partenariat avec Protection Approaches, Beni Peace Forum (BPF), Réseau des organisations des Jeunes en Action pour la paix, la réconciliation et le développement (REJA) et Armed Conflict Location & Event Data Project (ACLED). Les opinions présentées dans ce document sont celles de l'auteur ou des auteurs et ne représentent pas nécessairement les opinions de tous les partenaires du projet.

Le projet est financé par une subvention à la mémoire de Jo Cox du gouvernement Britannique (anciennement DFID) et vise à réduire le risque de violence et d'atrocités fondées sur la question de l'identité au Burundi et dans l'est de la RDC, en renforçant les réseaux de la société civile, en les aidant à surveiller la violence et à y répondre, et en fournissant aux responsables nationaux et internationaux des données et des recommandations pour une action préventive significative et exhaustive contre les atrocités.

7 Hansrod (2019)

1.1 Méthodologie

La recherche a consisté en la collecte de données qualitatives primaires et secondaires entre janvier et juin 2020. La collecte de données secondaires a porté sur un examen des recherches précédentes sur les politiques identitaires, les conflits ethniques et la prévention des atrocités dans l'est de la RDC, ainsi que d'une étude antérieure sur la prévention des atrocités en RDC, "Broadcasting Peace", menée par Peace Direct et le Bureau de Soutien pour la consolidation de la paix en RDC (Peacebuilding Support Office in the DRC).[8]

Les données primaires de ce rapport ont été recueillies en personne par le personnel de Peace Direct (Londres, Royaume-Uni) et de Research Initiatives for Social Development (RISD) (Bukavu, RDC), au moyen d'entretiens avec des informateurs clés et de discussions de groupes de réflexion. Un échantillon représentatif d'acteurs de la prévention[9] des atrocités a été sélectionné à dessein pour des entretiens dans le Sud-Kivu, le Nord-Kivu et l'Ituri (tableau 1).

TABLEAU 1 PERSONNES INTERROGÉES PAR TYPE D'ACTEURS IMPLIQUÉS

Type d'acteurs impliqués	# d'individus par catégorie
Société civile locale	58
Membres de la communauté	32
Leaders de la communauté	29
Gouvernement de la RDC	13
Universitaires	10
Acteurs de la sécurité en RDC (police et armée)	8
Nations Unies (MONUSCO)	8
ONGI	7
Donateurs internationaux	2
Gouvernements étrangers	2
Nombre total de personnes interrogées	**169**

8 Lucey and Kotsiras (2020)

9 Les chercheurs ont pris des mesures spécifiques pour assurer la parité des sexes en s'adressant au personnel féminin et aux organisations dirigées par des femmes. Malgré cela, seuls 25 % des personnes interrogées se sont identifiées comme étant des femmes. Cela est probablement dû à la prédominance des hommes aux postes de direction des organisations dans le pays. Les types d'acteurs interrogés dans chaque lieu varient également, en grande partie en raison des défis contextuels auxquels les chercheurs se sont confrontés au cours du projet. Les activités de recherche à Bunia et Uvira ont été particulièrement touchées par les effets de la COVID-19, avec seulement 16 et 12 entretiens avec des informateurs clés respectivement, contre 22 entretiens avec des informateurs clés à Beni. On suppose que la violence permanente présente dans tous les lieux de recherche a influencé la disponibilité des acteurs et leurs réponses aux questions des entretiens. Le manque de disponibilité était particulièrement apparent parmi les acteurs du gouvernement et de la sécurité congolaise qui ont souvent mis fin aux entretiens sans préavis ou ont confié les chercheurs à d'autres membres du personnel à leur arrivée.

Les sites de recherche d'Uvira (Sud-Kivu), de Goma et Beni (Nord-Kivu) et de Bunia (Ituri) ont été choisis principalement en raison des hauts niveaux de violence qui ont été signalés au cours des trois dernières années dans chaque site. La plupart des organisations participant à la recherche ont leur siège dans les villes de Goma, Beni, Bunia et Uvira, tandis que les acteurs de la société civile qui ont été interrogés travaillent dans les régions du Nord et du Sud-Kivu et de l'Ituri.

Les personnes interrogées ont été identifiées grâce à une sélection d'acteurs connus dans le domaine de la prévention des atrocités, d'organisations ayant participés à d'autres consultations de Peace Direct et d'une approche « boule de neige » intentionnelle dans chaque lieu. Les acteurs du gouvernement et de la sécurité de la RDC, les acteurs des gouvernements étrangers, les bailleurs de fonds externes et le personnel de la MONUSCO ont été identifiés principalement par le biais de demandes d'interviews par courrier électronique ou par des recommandations de contacts de Peace Direct et de la RISD.

Les transcriptions des entretiens ont été analysées conjointement par le personnel du RISD et de Peace Direct. Les transcriptions ont été rendues anonymes et codées pour permettre un examen détaillé des données à l'aide du logiciel d'analyse qualitative NVIVO. Pour les besoins de l'analyse NVIVO, les 9 transcriptions des FGD ont été traitées comme des "cas uniques", ce qui porte à 81 le nombre total de transcriptions codées et analysées. Des statistiques succinctes ont été réalisées pour illustrer les taux de réponse des personnes interrogées, mais elles n'offrent pas une image représentative de tous les acteurs de la prévention des atrocités.

1.2 Définitions utilisées pour la recherche

Il faut noter les définitions spécifiques utilisées dans le cadre de ce projet pour guider la compréhension et l'interprétation des résultats de ce travail. Premièrement, bien que le concept soit actuellement contesté, cette recherche a défini la prévention des atrocités comme les activités qui s'attaquent à la fois aux problèmes graves de violence et aux facteurs sous-jacents, y compris les activités ciblant les problèmes de violence structurelle, qui créent un risque potentiel d'atrocités en "temps de paix". Cela inclut les tribunaux de paix, le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR), et le travail d'alerte et de réponse rapides.[10]

Il est important de noter qu'en général, les activités de prévention des atrocités sont relativement indiscernables des autres travaux de prévention de la violence, de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Ce manque de distinction se reflète dans les activités rapportées par les personnes interrogées dans le cadre de cette recherche et dans la manière dont les acteurs locaux ont discuté des questions de prévention des atrocités. La tension qui existe entre les différentes terminologies et les impacts que cela pourrait avoir sur la prévention des atrocités dans son ensemble sont abordés dans la section 5 de ce rapport.

Dans le cadre de cette recherche, les **atrocités**[11] *sont considérées comme des actes de violence "majeurs" et "délibérés", visant normalement des groupes spécifiques de personnes ayant des caractéristiques communes (groupes identitaires), commis par des acteurs étatiques et non étatiques.*[12] Le terme "majeur" ne se rapporte

10 Haider (2014) and Alliance for Peacebuilding (2013)
11 En droit international, les termes "atrocité" ou "crimes d'atrocité" désignent trois formes de violence définies par la loi : le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. Le nettoyage ethnique, bien qu'il ne soit pas défini de manière indépendante en droit international, recoupe souvent les conceptions des atrocités, comprenant les actes assimilables à un génocide, à des crimes contre l'humanité ou à des crimes de guerre, mais se concentre plus spécifiquement sur le meurtre ou le ciblage d'un groupe de personnes d'une zone géographique donnée. GAAMAC (2020)
12 European Union (2013)

pas nécessairement à l'apparition soudaine de la violence contre un groupe identitaire,[13] mais plutôt aux modèles et à l'ampleur de la violence au fil du temps.[14] L'un des éléments clés est que les atrocités présentent de multiples signes avant-coureurs et ne se développent pas toujours rapidement. Leur nature délibérée nécessite un niveau de "préparation et de préméditation" qui les distingue des événements violents spontanés ou aléatoires.[15]

Enfin, le terme "**violence fondée sur l'identité**" désigne "tout acte de violence motivé par la perception qu'a l'auteur de l'identité du groupe de sa victime, par exemple la race, le sexe, la sexualité, le handicap, la religion ou l'affiliation politique".[16] La violence fondée sur l'identité peut inclure des atrocités, mais la majorité des cas de violence basée sur l'identité ne sont pas des exemples d'atrocités, de même que toutes les atrocités ne sont pas des exemples de violence fondée sur l'identité. Bien que les violences fondées sur l'identité ne soient pas toujours assimilables à des atrocités, le rôle de l'identité est un facteur clé dans la manière dont les atrocités se développent, sur la base de la manipulation stratégique et de l'utilisation de l'identité pour la mobilisation du groupe, tant pour le regroupement des victimes que pour la mobilisation des agresseurs.

Structure du rapport

Le contenu de ce rapport présente une analyse basée sur les résultats et les implications de la recherche. La **section 2** donne un aperçu du contexte et de l'histoire de l'est de la RDC, incluant les causes profondes du conflit et les perceptions locales de ces questions. La **section 3** présente l'état actuel de la prévention des atrocités dans l'est de la RDC, comprenant une discussion sur les activités de prévention des atrocités les plus courantes et sur ce qui fonctionne en matière de prévention des atrocités. La **section 4** détaille le travail actuel de prévention des atrocités, en se concentrant cette fois sur les principaux défis à relever pour assurer le succès de ce travail. Cette section est divisée en quatre sous-sections afin de préciser les changements nécessaires pour améliorer les résultats de la prévention des atrocités :

1) *la coordination et la collaboration ;*
2) *la sécurité des acteurs de la prévention des atrocités ;*
3) *les questions de la fragilité des États ; et*
4) *les défis en matière de ressources pour le travail actuel.* Ensuite, la **section 5** présente une brève discussion sur les notions actuelles de prévention des atrocités, y compris les définitions des atrocités et de la violence identitaire, et sur la manière dont cela peut avoir un impact sur les résultats de la prévention des atrocités en général. Enfin, la **section 6** du rapport présente les conclusions de la recherche, ainsi que l'ensemble détaillé des recommandations à l'intention des acteurs concernés, notamment les bailleurs de fonds internationaux, les acteurs locaux de la prévention des atrocités et le gouvernement de la RDC.

13 Il est important de souligner que les limites conceptuelles des "atrocités" ne sont pas clairement définies, tant au niveau universitaire que politique. Cela est lié au choix du type et de l'échelle des actes justifiés comme atrocités, à la manière dont les acteurs doivent faire la distinction entre des échelles de violence particulières, et quels acteurs sont considérés comme les principaux responsables des atrocités.

14 L'ampleur réelle des atrocités n'est actuellement pas convenue dans la littérature académique ou pratique. L'échelle la plus couramment utilisée pour définir les atrocités est celle des cas de 1 000 décès ou plus, mais ce nombre est à la fois contesté et ne reflète pas les atrocités qui n'entraînent pas la mort. Pour les besoins de ce rapport, l'ampleur d'une atrocité est déterminée par les impacts perçus par les personnes interrogées sur la société ou un groupe particulier. (Anderton et Brauer 2019, p.7)

15 United Nations (2014)

16 Protection Approaches (2019)

2. Aperçu de la violence dans l'est de la RDC

2.1 Contexte

La violence actuelle dans l'est de la RDC est largement liée à deux principaux problèmes :
1) l'histoire complexe du pays, qui a toujours associé les notions de territoire, d'identité et de pouvoir ;

Le lien historique entre l'identité ethnique, les ressources et le pouvoir politique dans l'est de la RDC a constitué une base particulièrement solide pour la récurrence de la violence.[17] À partir de la période coloniale Belge (1908-1960), les colonisateurs ont mis en place des programmes qui ont créé des relations de pouvoir inégales entre les populations existantes et ont augmenté la concurrence sur des terres restreintes. Les colonisateurs ont mis en place une immigration forcée en partant des pays frontaliers vers l'est de la RDC, afin de fournir de la main-d'œuvre pour les activités économiques coloniales. Les groupes ethniques considérés comme particulièrement "coopératifs" ont hérité du pouvoir politique et du contrôle de la distribution des terres.[18] L'immigration massive des populations Hutus et Tutsis rwandaises (appelées de façon homogène Banyarwanda en RDC) entre 1928 et 1956 a encore intensifié la concurrence pour la possession des terres et des ressources.[19]

Après l'indépendance en 1966, le régime de Mobutu a privatisé toutes les terres et a formellement instrumentalisé le régime foncier comme moyen de garantir et de maintenir les allégeances politiques.[20] Sous ce régime, Les chefs traditionnels locaux ont reçu l'autorité d'attribuer l'accès aux terres et d'en prélever les loyers. Les populations paysannes ont subi des déplacements massifs, des expulsions forcées et une perte importante de l'accès à la terre pour l'agriculture à petite échelle.[21] Les populations déplacées ont été laissées dans un état de grave insécurité alimentaire et de ressources, et l'accès à la terre est devenu de plus en plus conforme à la position identitaire et politique des détenteurs du pouvoir.[22]

La citoyenneté congolaise a également été périodiquement manipulée pour forger des systèmes de soutien politique et économique dans tout le pays.[23] Par exemple, en 1972, Mobutu a promulgué une loi attribuant des terres aux populations banyarwanda afin de consolider les bases du pouvoir dans les régions de l'est du pays, et confirmant leur citoyenneté.[24] En 1981, lorsque le maintien du pouvoir politique a nécessité un retrait de la centralisation de l'autorité de l'État, les lois sur la citoyenneté ont de nouveau été modifiées pour n'accorder la citoyenneté qu'à ceux qui pouvaient prouver leur statut de résident avant 1885, privant ainsi les populations Banyarwanda de leurs droits fonciers et de leurs droits aux postes politiques, et transférant de cette manière, le pouvoir aux mains des populations congolaises indigènes.[25]

Au début des années 1990, les tensions ethniques (internes et régionales) et les pressions croissantes sur

17 Autesserre (2012); Bouvy and Lang (2012); Lumumba-Kasongo (2018)
18 Mamdani (2001); Stearns (2012a); Bouvy and Lang (2012)
19 Stearns (2012b)
20 Long (2011)
21 Ibid
22 World Bank (2019)
23 Turner (2007); Nzongola-Ntalaja (2002)
24 Turner (2007)
25 Ibid

les terres ont conduit à une déstabilisation importante de l'État congolais. Le génocide rwandais de 1994 a fait affluer en RDC quelque deux millions de réfugiés, dont un grand nombre de génocidaires Hutus, issus des Interahamwe exilés et de l'Armée de Libération du Rwanda. Cela a déclenché le premier conflit à grande échelle, connu sous le nom de Première Guerre du Congo en 1996. Avec le soutien important de l'Ouganda, du Rwanda et de l'Angola, l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL) de Laurent-Désiré Kabila et les populations congolaises locales ont cherché à expulser les groupes Hutus du territoire et à renverser le régime de Mobutu. En 1997, Kabila a pris le pouvoir, mais le colonialisme et le règne de Mobutu ont eu des répercussions profondes sur la façon dont la corrélation entre l'identité, les droits fonciers et le pouvoir allait influencer la dynamique des conflits à l'avenir.

En 1998, les forces armées de l'Angola, de la Namibie et du Zimbabwe ont mené une guerre par procuration contre les rebelles rwandais et ougandais dans l'est de la RDC, suite au refus de l'Ouganda et du Rwanda de se retirer après l'arrivée au pouvoir de Kabila. Les combats de la "deuxième guerre du Congo" ont duré jusqu'en 2003, date à laquelle le conflit a officiellement pris fin par un accord de paix. Toutefois, les conséquences répétées de la période 1994-2003 ont entraîné la mort d'environ six millions de Congolais et ont renforcé les tensions entre les différents groupes ethniques de l'est de la RDC, qui persistent encore aujourd'hui.[26] Bien que les Nations Unies l'aient qualifiée de "contexte post-conflit", la violence a de nouveau éclaté en 2006 dans l'est de la RDC et la région continue de connaître des niveaux élevés de violence à répétition.[27]

2.2 La violence actuelle dans l'est de la RDC

La République Démocratique du Congo présente actuellement les caractéristiques essentielles d'un État fragile, notamment l'absence de monopole sur l'usage légitime de la force, une faible capacité bureaucratique, un manque de légitimité et de mise en œuvre des institutions de l'État et un déficit extrême en matière de contrôle territorial.[28] Les cadres institutionnels de gestion des terres et les systèmes judiciaires se chevauchent, sont incohérents et se font concurrence. Beaucoup d'entre eux demeurent associés à l'identité, ce qui continue de nuire au développement de l'État et à la prévention de la violence. En outre, le développement urbain croissant, le retour des personnes déplacées à l`intérieur du pays et des réfugiés, les changements importants dans les secteurs miniers et l`implication croissante de la communauté internationale dans les affaires congolaises ont entraîné une détérioration permanente de la sécurité en RDC.

Le projet d'Alerte Anticipée du Musée Mémorial de l'Holocauste des États-Unis classe la RDC dans la catégorie " à haut risque permanent" d'atrocités de masse, avec une chance sur sept que de nouveaux massacres aient lieu en 2019 ou 2020.[29] Les populations civiles sont souvent ciblées en fonction de leur appartenance ethnique ou d'autres critères identitaires, et sont confrontées à un nombre élevé d'attaques, de meurtres, d'enlèvements et d'agressions sexuelles pour ne citer que quelques exemples de violations importantes des droits de l'homme.[30] L'Est de la RDC, et plus particulièrement les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, ont connu une augmentation inquiétante des atrocités. Entre juillet 2017 et juillet 2020, la région a connu une moyenne de 40 cas de violence contre des civils par mois. A titre de comparaison, entre juin 2010 et juin 2017, 26 cas par mois en moyenne ont été signalés, ce qui représente une augmentation de 54 % du nombre de cas de violence contre les civils (cf. figure 1).[31]

26 Autesserre (2009)
27 Autesserre 2012; ACLED 2020
28 Moshonas (2018); Putzel (2010); Hesselbein (2007)
29 Early Warning Project (2020)
30 ACLED (2020)
31 Les informations sont extraites du tableau de bord des données de l'ACLED: https://acleddata.com/dashboard/#/dashboard. Ces statistiques font état du nombre de violences contre des civils saisi par la base de données ACLED, plutôt que du nombre de victimes de violences. Cela indique une augmentation de la fréquence de la violence contre les civils,

Figure 1. Violence contre les populations civiles en Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, en fonction du nombre d'événements signalés entre mai 2010 et 2020, selon les données de l'ACLED sur la "violence contre les populations civiles" (n'incluant pas les explosions ou la violence à distance, les émeutes, les combats, les protestations ou les développements stratégiques).

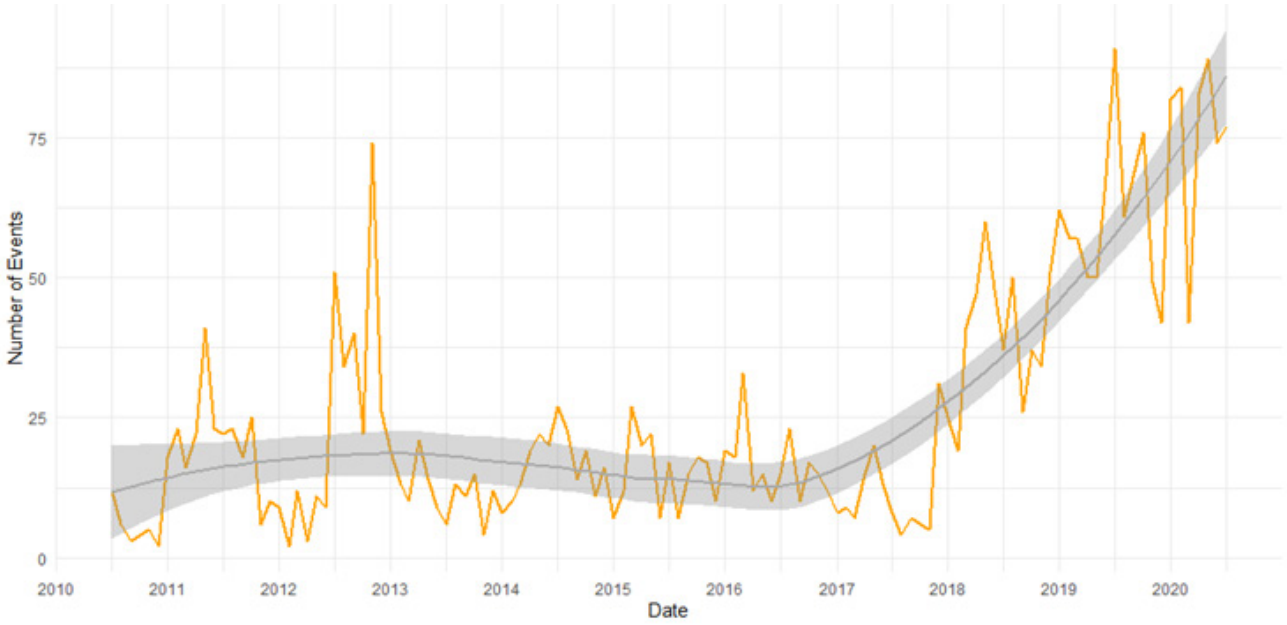

L'augmentation des événements violents s'est accompagnée d'une augmentation du nombre de victimes touchées par la violence (cf. figure 2) ; sur une période de 8 mois (octobre 2019 à juin 2020), plus de 1'300 civils ont été tués et plus d'un demi-million de personnes ont été déplacées dans les trois provinces.[32]

Plus grave encore, au moins 531 civils ont été tués dans la province d'Ituri par des groupes armés,[33] l'armée nationale (Forces armées de la République démocratique du Congo, FARDC) et la police nationale (Police nationale congolaise, PNC) entre octobre 2019 et juin 2020, avec 375 morts et le déplacement de plus de 200'000 personnes au cours du seul mois de mars 2020.[34] La majorité des violences sont liées aux tensions permanentes entre les populations de l'ethnie Hema et Lendu.

Dans la province du Nord-Kivu, principalement dans le territoire de Beni, plus de 514 civils ont été tués entre novembre 2019 et juin 2020[35] à la suite des combats entre le principal groupe armé : les Forces Démocratiques Alliées (ADF), et les forces congolaises.[36] Les FARDC et la PNC auraient directement tué 83 civils et provoqué le déplacement de plus de 400'000 personnes.[37]

Dans la province du Sud-Kivu, environ 74 personnes ont été tuées, 36 femmes et enfants ont été violés et 110'000 personnes ont été déplacées entre octobre 2019 et juin 2020 en raison des violences entre les communautés Banyamulenge, Bafuliro, Babembe et Banyindu.[38] Quinze autres décès et 13 actes de violence sexuelle ont également été attribués aux FARDC.[39]

32 Al Jazeera (2020)
33 Les principaux groupes armés impliqués dans les attaques sont la Coopérative pour le Développement du Congo - CODECO (principalement composée d'individus appartenant au groupe ethnique des Lendu), Ndo Okebo, Nyali et les Mambisa.
34 UNHCR (2020)
35 Al Jazeera (2020)
36 UNHCR (2020)
37 Al Jazeera (2020)
38 Ibid
39 Ibid

Figure 2. **Nombre de décès de civils par mois en Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, RDC, entre mai 2010 et 2020, selon les données de l'ACLED sur la "violence contre les civils" (sans compter les explosions et les violences à distance, les émeutes, les combats, les protestations ou les développements stratégiques).**

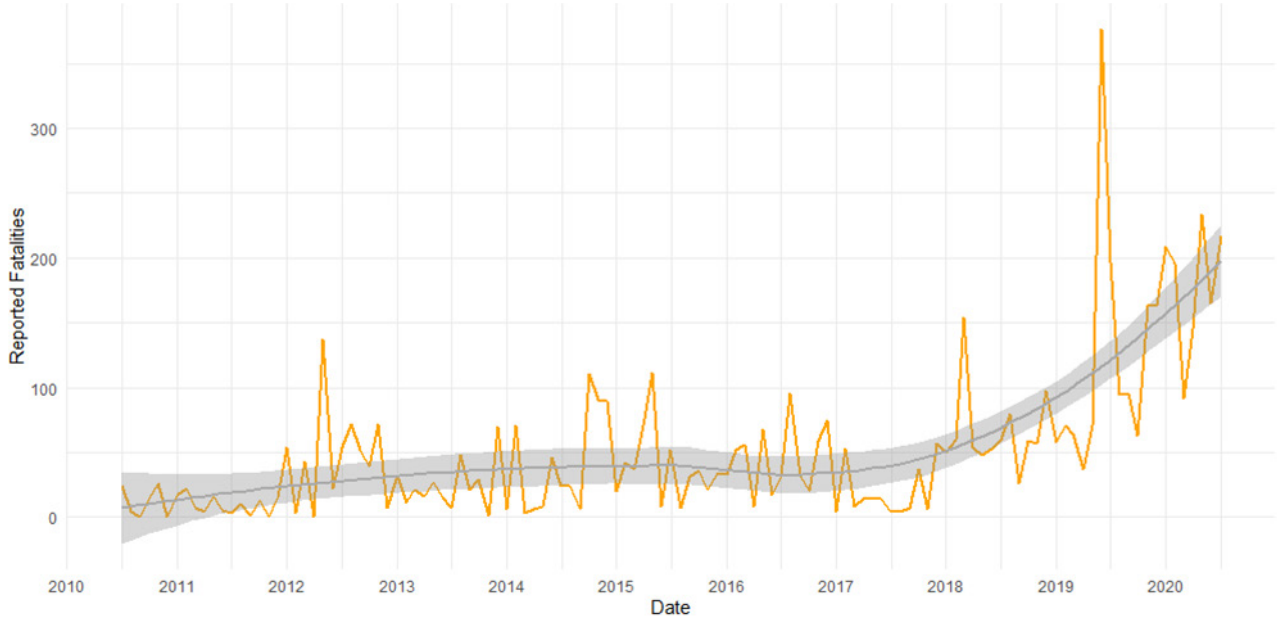

En décembre 2019, la RDC comptait quelque 5 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays en raison des violences répétées.[40] Les victimes des atrocités dans l'est de la RDC ont tendance à appartenir à un certain nombre de catégories d'identité, notamment des communautés géographiques ou résidentielles particulières ou des groupes ethniques (où les communautés ne sont pas ethniquement homogènes), ainsi que des femmes et des enfants. Ces groupes sont confrontés à des niveaux importants de violence directe et souffrent de manière démesurée des séquelles perpétuées par les groupes armés.

La violence a été perpétrée par des acteurs étatiques et non étatiques, notamment un certain nombre de milices à caractère ethnique, la police nationale congolaise et les forces armées nationales. De nombreux groupes armés dirigés par des civils opèrent actuellement dans les régions à l'est du pays - en 2019, entre 100 et 140 groupes armés ont été identifiés.[41] Les groupes armés ont tendance à s'aligner sur des groupes identitaires spécifiques, principalement sur le plan ethnique, et comprennent des milices, des groupes d'autoprotection communautaires (appelés "Mayi Mayi" ou "Maï Maï"), ainsi que des groupes armés étrangers, tels que les Forces Démocratiques Alliées (ADF) de l'Ouganda et les Forces Démocratiques de libération du Rwanda (FDLR).[42]

La plupart des groupes armés non étatiques sont de petite taille, bien que certains soient "de plus en plus embourbés dans un réseau instable de coalitions, comprenant parfois des réseaux politiques et commerciaux plus étendus"[43] et soient répartis sur une vaste étendue de territoire (cf. figure 3). Beaucoup sont concentrés dans des zones stratégiques du Kivu, comme la vallée de la Semuliki, la plaine de la Ruzizi et autour du parc national des Virunga, tandis que des groupes plus petits sont regroupés dans des zones à forte densité de population comme les axes Lubero-Nyanzale-Kitchange et Fizi-Uvira où ils se disputent le contrôle et la domination.[44] En Ituri, les groupes armés opèrent principalement à partir des territoires de Djugu et de Mahagi.

40 UNHCR (2020)
41 United Nations (2018) and Human Rights Watch (2018)
42 United Nations (2018) and Human Rights Watch (2018)
43 Stearns and Vogel (2017)
44 Lucey and Kotsiras (2020)

En outre, l'armée congolaise (FARDC) et la police nationale (PNC) sont fréquemment citées comme auteurs de violences (cf. figure 4). En 2019, 46 % de toutes les violations des droits de l'homme enregistrées en RDC ont été commises par des représentants de l'État, dont 43 % spécifiquement par les FARDC et/ou la PNC,[45] y compris 383 cas de violences sexuelles liées au conflit - ce qui représente une augmentation de 34 % depuis 2018.[46]

Figure 3. Évolution trimestrielle du nombre de violations des droits de l'homme par les auteurs présumés (UNJHRO 2019)

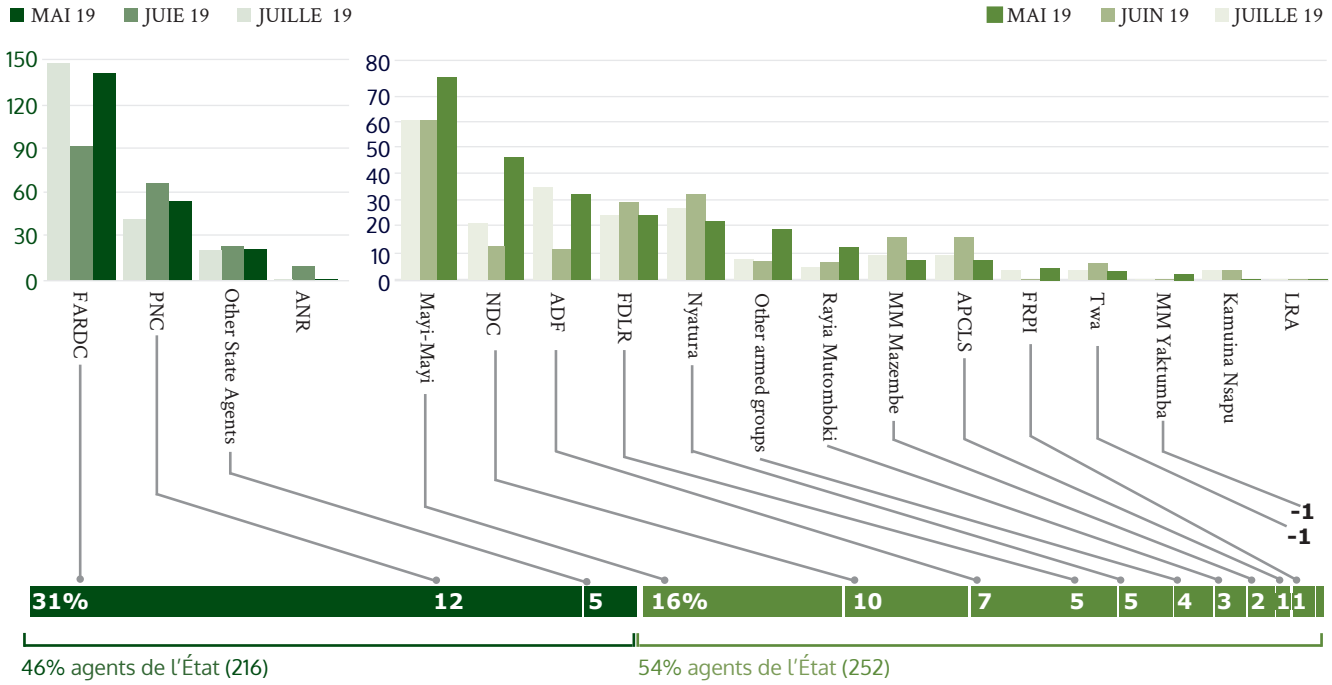

2.3 Perspectives locales sur l'état actuel de la violence

Lorsqu'on a demandé aux personnes interrogées de décrire les principaux facteurs qui ont contribué aux atrocités dans l'est de la RDC (comprenant la violence à petite et à grande échelle), ils ont cité les facteurs suivants (par ordre d'importance) :

1) les questions relatives au régime foncier (par exemple l'application incohérente des droits fonciers, l'appropriation des terres, le manque d'accès à la terre et le changements imprévisibles dans la répartition des terres) ;
2) les luttes de pouvoir usuelles et politiques ;
3) l'absence d'État de droit (absence de mécanismes de justice ou accès limité à ceux-ci) ;
4) la dynamique des conflits transfrontaliers (débordement de certains acteurs du conflit en provenance des États voisins) ;
5) l'exploitation des ressources naturelles nationales ;
6) le rôle de l'État (comprenant sa mauvaise gestion et sa complicité dans la violence) ;
7) le déficit sécuritaire actuel (absence d'acteurs efficaces en matière de sécurité de l'État) ; et, dans une moindre mesure,
8) l'exploitation transfrontalière des ressources.

45 UNJHRO (2019)
46 United Nations Security Council (2020)

TABLEAU 2. PRINCIPALES CAUSES DE VIOLENCE SIGNALÉES PAR LES PERSONNES INTERROGÉES

Cause de la violence	% de toutes les personnes interrogées
Problèmes liés au régime foncier	88%
Les luttes de pouvoir usuelles et politiques	51%
Absence d'État de droit	46%
La complicité de l'État dans la violence	46%
Dynamique des conflits transfrontaliers	41%
Mauvaise gestion de l'État	35%
Exploitation des ressources naturelles nationales	32%
Le déficit sécuritaire	23%

Beaucoup de ces problèmes sont des causes (et des conséquences) de la fragilité de l'État dans l'est de la RDC, qui se chevauchent et sont liés entre eux. Par exemple, les problèmes de régime foncier ont été principalement signalés comme résultant de contestations entre les éleveurs et les cultivateurs au sujet de l'accès aux terres pour l'agriculture, de pressions résultant du retour des personnes déplacées sur les terres, qui ont été occupées pendant leur absence, et d'un manque général de clarification, de documentation et d'application des droits fonciers. Ceci est directement lié aux discussions sur les luttes de pouvoir usuelles et politiques, car le pouvoir en RDC est considérablement axé sur la gestion et le contrôle des terres.

L'absence d'État de droit, qui est liée à un manque d'information et de compréhension de la loi parmi les communautés, mais plus encore l'absence de mécanismes de justice disponibles, efficaces ou fonctionnels, réduit encore les possibilités de résolution pacifique des conflits et crée, ainsi des conditions dans lesquelles la violence devient un moyen réel pour parvenir à ses fins. En outre, la complicité des acteurs étatiques dans la violence et la mauvaise gestion de l'État à faire respecter les institutions officielles renforcent cette dynamique.

Les personnes interrogées ont présenté un portrait complexe de la relation entre la violence et les atrocités dans l'est de la RDC. Contrairement aux conceptualisations internationales des atrocités qui mettent l'accent sur l'ampleur et le ciblage délibéré de la violence, les acteurs locaux associent les atrocités à la "nature épouvantable " d'un acte (comprenant aussi les actes individuels) ou à la fréquence à laquelle certains types de violence se sont produits, par exemple la récurrence de la violence à petite échelle entre les communautés pour l'accès à la terre.

Lorsqu'on leur a demandé *"quelles sont les principales formes de violence vécues dans votre situation",* les personnes interrogées ont mentionné (par ordre de popularité) : les meurtres et les assassinats (comprenant les incidents individuels de petite envergure et les atrocités à grande échelle) ; les vols (appelés soit vol, soit pillage) ; les enlèvements et les kidnappings ; les actes horribles (y compris la décapitation et le démembrement) ; et les viols (à petite et grande échelle). Les participants aux entretiens étaient en mesure de décrire les actes de violence à petite échelle, tels que les meurtres, les actes horribles et les viols, comme des atrocités en raison de la fréquence élevée de ces événements, même s'ils ne se produisent pas nécessairement contre le même groupe d'identité à chaque fois.

Les candidats ont cité les communautés et/ou les groupes ethniques comme étant les principales victimes de la violence récurrente. La définition précise du terme "communauté" dans ce contexte (et dans le cadre de cette recherche en général) n'est pas claire mais semble recouper les notions d'identité, les personnes interrogées ont fréquemment mentionné l'ethnicité et la religion lorsqu'elles ont parlé de communautés. Les participants ont noté que les groupes ethniques particuliers, qui étaient visés variaient dans le temps et dépendaient des objectifs et des relations des auteurs de violences. Toutefois, un certain nombre de groupes ethniques spécifiques ont été mentionnés comme étant particulièrement exposés au risque d'être pris pour cible, notamment les Nande (Nord-Kivu) qui ont été en conflit avec les groupes ethniques Hutu et Pakombe (également appelés Bapakombes) ; les Hema (Ituri) qui sont principalement en conflit avec la communauté ethnique Lendu ; et les Bayamulenge, Babembe, Bafuliru et Banyindu (Sud-Kivu).[47]

Un rapport de l'ONU sur la province de l'Ituri, publié en janvier 2020, a indiqué que les viols, les meurtres et autres formes de violence contre la communauté Hema pourraient constituer des crimes contre l'humanité.[48] Hormis les groupes ethniques, les populations handicapées, les enfants, les étrangers supposés (individus et groupes considérés comme d'origine non congolaise, normalement de descendance rwandaise), les femmes et les jeunes ont également été cités comme les principales victimes de ces violences.

Les personnes interrogées ont cité deux grands groupes d'acteurs principalement responsables de la perpétration de la violence : les groupes armés non étatiques et les acteurs étatiques. Les participants ont décrit les groupes armés non étatiques de diverses manières : certains étaient considérés comme agissant au nom de groupes ethniques nationaux ou étrangers, tandis que d'autres étaient fondés sur des facteurs religieux ou communautaires (géographiques). Les groupes armés sont considérés comme une réponse au déficit sécuritaire dans le pays et comme une opportunité stratégique pour obtenir ou maintenir des ressources et le pouvoir parmi les groupes et les individus.

TABLEAU 3. PRINCIPAUX AUTEURS DE VIOLENCE CITÉS PAR LES PARTICIPANTS

Auteurs de la violence	% de toutes les personnes interrogées
Groupes armés (fondé sur):	
Communautés (milices locales)	62%
Ethnicité (RDC)	58%
Ethnicité (étranger)	57%
Non spécifié	33%
Religion (étrangère et nationale)	10%
Les acteurs étatiques:	
Politiciens	54%
FARDC (armée d'État)	25%
Les chefs traditionnels	21%
Les entreprises multinationales	21%

47 Kleinfeld (2019)
48 OHCHR (2020)

Les acteurs étatiques ont également été cités par la majorité des candidats comme des auteurs de crimes graves. Ces catégories comprenaient les politiciens, les militaires et, dans une moindre mesure, la police. De nombreuses personnes interrogées ont reproché aux politiciens de contribuer à la violence en "tirant les ficelles", en alimentant les conflits, en sponsorisant des groupes armés ou en possédant des milices personnelles, qui étaient utilisées pour prendre et affirmer le pouvoir politique. Un directeur adjoint d'une OSC de Goma, dans le Nord-Kivu, a déclaré que

"certains de ces hommes politiques ont leurs propres milices et les manipulent dans leur propre intérêt.".

De nombreuses personnes interrogées ont discuté de la manière dont l'armée et la police locales utilisent la violence comme moyen d'obtenir des ressources pour compenser les salaires limités ou inexistants et le soutien matériel de l'État pour leur travail. Les acteurs étatiques (principalement les politiciens) ont également été considérés parfois comme travaillant en collaboration avec des groupes armés pour maintenir le contrôle politique ou le contrôle des ressources dans certaines régions. De même, les chefs traditionnels (autorités traditionnelles, normalement au niveau communautaire) étaient considérés comme utilisant la violence comme moyen d'exercer un pouvoir et d'accéder aux ressources.

Enfin, les sociétés multinationales, notamment les compagnies pétrolières, ont été identifiées comme étant au moins partiellement responsables de la violence. Les interviewés considèrent que les multinationales parrainent des groupes armés et manipulent le contexte pour leur profit personnel. Par exemple, un membre d'un groupe de discussion mené à Beni, au Nord-Kivu, a noté que

"certaines multinationales veulent profiter des ressources naturelles et, pour éviter d'apparaître sur la scène, elles utilisent les petits pays voisins pour créer des troubles et leur permettre d'exploiter les ressources minérales (gisements d'or, pétrole) sans aucun souci".

3. État actuel de la prévention des atrocités dans l'est de la RDC

Le travail de prévention des atrocités dans l'est de la RDC est effectué par une série d'acteurs, notamment la société civile locale (organisations formelles et informelles et groupes communautaires), les Nations Unies (MONUSCO), les ONGI et autres acteurs internationaux, les chefs de communauté et les autorités traditionnelles et, dans une certaine mesure, les acteurs gouvernementaux de la RDC, y compris la police et l'armée. La société civile semble jouer un rôle extrêmement important dans le travail de prévention des atrocités, bien que la primauté de son rôle soit relativement peu reconnue par les acteurs internationaux.

Les principaux types d'activités signalés par les acteurs locaux et internationaux de la prévention des atrocités dans le cadre de cette recherche sont les suivants :

TABLEAU 4. DESCRIPTIONS OF ATROCITY PREVENTION ACTIVITIES IN EASTERN DRC

L'alerte anticipée et réaction rapide	Il s'agit de la "collecte et de l'analyse systématiques d'informations émanant de zones en crise dans le but : a) d'anticiper l'escalade d'un conflit violent ; b) d'élaborer des réponses stratégiques à ces crises ; et c) de présenter des options aux acteurs critiques aux besoins de la prise de décision".[49]
Dialogue et établissement de relations entre les principaux acteurs du conflit	Les activités comprenant des tables rondes ou des projets partagés pour faciliter les relations positives entre les acteurs ; avec un accent particulier sur l'aide aux communautés pour comprendre le contexte du conflit, partager les diverses perceptions, explorer des solutions aux problèmes et trouver des moyens d'assurer une communication efficace pour prévenir le conflit.
Renforcer la résilience des communautés – la structures des communautés locales	Création et utilisation de structures locales telles que les comités de paix et les ambassadeurs de paix pour maintenir des relations pacifiques entre les groupes (ces structures sont généralement différentes des Barazas, mentionnées ci-dessous). Les structures locales sont également utilisées pour surveiller la violence et fournir des alertes pour les systèmes d'alerte et de réactions rapides et peuvent être appelées points de contact, responsables de la surveillance des terres, assistants de liaison communautaires, comités de protection locaux, réseaux d'alerte communautaires. Elles peuvent s'avérer très efficaces, notamment en cas d'incidents dans des zones éloignées et difficiles d'accès. De nombreux acteurs de l'alerte anticipée et de la réaction rapide s'appuient sur ces comités pour obtenir des informations pertinentes.

49 Schmid (1998)

Recherche, analyse et cartographie des conflits	Activités utilisées pour explorer la dynamique des conflits, le travail de prévention antérieur et déterminer les approches pertinentes pour prévenir de nouvelles violences. Cela comprend une cartographie historique détaillée pour identifier les tendances et l'évolution des conflits, repérer les points sensibles et déterminer si les incidents d'atrocités ont fluctué dans le temps.
Plaidoyer	Activités de groupe ou efforts coordonnés pour obtenir un soutien sur des thèmes spécifiques afin de solliciter des réponses appropriées. Les activités tendent à être associées à des efforts d'alerte anticipée et de réaction rapide pour tenter de prévenir les poussées ou une escalade de la violence, et pour promouvoir une protection accrue de groupes identitaires particuliers tels que les femmes et les populations pygmées. Les activités tendent à se concentrer sur la plaidoirie auprès des autorités locales et du gouvernement national pour répondre aux escalades de violence ou protéger des communautés spécifiques vulnérables aux attaques et, dans une moindre mesure, des acteurs internationaux, afin de recevoir un financement et/ou un soutien pour le travail de prévention des atrocités.
Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR))	Programmes et activités qui travaillent avec les ex-combattants, les jeunes à risque, les enfants soldats et les femmes vulnérables, afin de les réintégrer dans la société après le désarmement et la démobilisation.
Mécanismes de justice et médiation alternatifs	Activités qui fournissent des formes alternatives de justice en l'absence de dispositifs judiciaires étatique efficaces ou crédibles. Les plus populaires sont les Barazas communautaires ou "tribunaux de paix", qui offrent des options de résolution pacifique des conflits aux membres de la communauté.
Sensibilisation	Utilisation de la radio, de communiqués de presse, de pièces de théâtre, de visites à domicile, de réunions publiques, de groupes de discussion et de Barazas communautaires pour sensibiliser aux principaux problèmes de prévention de la violence tels que la justice populaire/la justice de masse, la violence sexuelle et sexiste, les droits de l'homme, la cohabitation pacifique, le désarmement et l'État de droit.

Les activités de prévention des atrocités ne sont pas considérées comme cohérentes ou nécessairement prévisibles - les participants ont indiqué qu'à un moment donné, le type d'activités de prévention des atrocités qui ont lieu est déterminé par le niveau de capacité dont disposent les acteurs et par le type d'activité jugé pertinent. En outre, et comme indiqué ci-dessus, la majorité des activités étaient relativement indissociables des formes plus larges de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Les acteurs locaux ont soulevé cette question et ont mentionné que leur travail est appelé "prévention des atrocités" lorsque c'est ce qu'exige le donateur ou la possibilité de financement en question.

Tous les groupes des parties prenantes ont déclaré mener le même éventail d'activités de prévention des atrocités à des degrés différents. La plupart des activités signalées semblent se chevaucher dans leurs attributions. La difficulté de distinguer les différentes approches et le degré d'engagement des acteurs dans certaines activités est en partie liée à un manque apparent de spécialisation de la majorité des acteurs - peu d'entre eux ont indiqué que leur travail principal consistait à mener des activités spécifiques. Cela étant dit, certaines activités ont été discutées de manière plus détaillée par certains acteurs, plutôt que par d'autres.

La majorité des activités signalées par les acteurs de la société civile entrent dans la catégorie du travail d'alerte anticipée et de réaction rapide (examiné en détail dans la section suivante). En plus des activités d'alerte anticipée et de réponse rapide, les OSC ont eu tendance à signaler des niveaux élevés de sensibilisation aux questions de violence sexuelle et sexiste parmi les groupes ciblés, grâce à l'utilisation de radios communautaires et à des visites sur le terrain. Les OSC organisent et facilitent également le fonctionnement des structures communautaires locales, mènent un travail de renforcement de la résilience et des activités de plaidoyer sur la prévention des atrocités.

Les membres et les leaders des communautés ont principalement déclaré assumer le rôle de points de contact et de sources d'information pour les activités d'alerte anticipée et de réaction rapide menées par d'autres acteurs. Comme les acteurs communautaires ont les niveaux de connaissance contextuelle les plus solides, ils ont tendance à collaborer avec les ONGI pour fournir des informations et permettre l'accès à des zones éloignées et inaccessibles pour ce travail. En outre, les membres et les leaders des communautés constituent la majorité des groupes de dialogue permanents établis par les acteurs de la société civile. Ces groupes comprennent généralement des comités de surveillance qui communiquent aux groupes de dialogue plus importants et aux acteurs de l'alerte anticipée et de la réaction rapide lorsqu'ils observent des problèmes susceptibles de déclencher la violence.

Les acteurs du gouvernement congolais ont principalement indiqué que leur travail le plus courant de prévention des atrocités consistait à mener des activités de DDR, à fournir des services de base tels que la construction d'infrastructures (par exemple, des routes) et à renforcer les capacités des agents de l'administration. Les acteurs gouvernementaux prennent également part aux réunions Baraza et aux événements de dialogue mis en place par les OSC. Le consensus général des personnes non gouvernementales interrogées est que les acteurs gouvernementaux sont plus susceptibles de se joindre aux efforts de protection et de stabilisation en réponse à la violence active plutôt que de s'engager dans des efforts de prévention.

Les acteurs de la sécurité congolaise (police et armée nationale) ont déclaré mener des activités de protection des civils par le système d'alerte anticipée et de réaction rapide. Les acteurs de l'armée ont déclaré qu'ils déploient du personnel en réaction aux menaces et en fonction des alertes fournies par les membres de la communauté, les autorités politiques, administratives, les ONGI et les acteurs de la société civile. Les acteurs de la sécurité participent également à des possibilités de dialogue et à des activités de sensibilisation.

Le travail des ONGI a eu tendance à inclure la formation d'autres acteurs de la prévention des atrocités, tels que les OSC, afin de les aider à mener à bien un travail efficace de prévention de la violence. Les ONGI s'engagent également dans le travail de plaidoyer, notamment en promouvant les droits de l'homme tant au niveau local qu'à l'international pour susciter des réactions et sensibiliser aux atrocités. Les

ONGI servent également de lien entre les acteurs locaux et internationaux - par exemple, elles reçoivent les alertes des groupes communautaires, vérifient les informations et les envoient à d'autres organisations telles que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA).

Les universitaires ont généralement déclaré avoir effectué des recherches et publié des documents sur la dynamique des conflits, participé à des conférences et servi de conseillers dans le cadre d'interventions de prévention de la violence sur le terrain.

Enfin, les participants de la MONUSCO ont décrit leur travail de prévention des atrocités comme impliquant principalement l'alerte et la réaction rapides, la recherche, l'analyse des conflits, la cartographie et la médiation. La section des affaires civiles de la MONUSCO met en œuvre un système d'alerte anticipée dans le cadre de son mandat de protection des civils, qui emploie des points de contact communautaires et héberge un "numéro vert" que les communautés peuvent appeler pour enregistrer des informations sur les mouvements des groupes armés et les tensions intercommunautaires. La MONUSCO partage ensuite toute information signalée avec le gouvernement local et les autorités provinciales afin d'appuyer la réponse. Les acteurs locaux ont décrit la MONUSCO comme fonctionnant principalement comme un partenaire des acteurs gouvernementaux en fournissant un soutien technique, matériel et humain pour la prévention des atrocités.

Local actors described MONUSCO as primarily functioning as a partner to government actors by providing technical, material and human support for the prevention of atrocities.

3.1 Activités d'alerte anticipée et de réponse rapide

Pour dresser un tableau du contexte général de la prévention des atrocités dans les trois lieux de recherche, les personnes interrogées ont été invitées à décrire les principaux types d'activités de prévention des atrocités qu'elles mènent. Les activités d'alerte anticipée et de réponse rapide sont le type de travail le plus cité par tous les acteurs, quelque 62 % des personnes interrogées ont déclaré explicitement qu'elles effectuaient ce type de travail.

L'alerte anticipée et la réponse rapide concernent spécifiquement "la collecte et l'analyse systématiques d'informations provenant de zones de crise dans le but de :
a) anticiper l'escalade des conflits violents ;
b) l'élaboration de réponses stratégiques à ces crises ; et
c) la présentation des options aux acteurs essentiels pour la prise de décision".[50]

Pour les acteurs locaux, les principales activités incluses dans le domaine de l'alerte anticipée et de la réponse rapide comprennent : la gestion et le fonctionnement des structures communautaires d'alerte anticipée et de réponse rapide, des réseaux et des systèmes de partage d'informations pour suivre ou identifier les signes avant-coureurs de la violence, et l'alerte des acteurs chargés du travail de réponse comme la protection des civils.
Les acteurs de la société civile locale jouent souvent le rôle de collecteurs d'informations et ils ont tendance à rendre des comptes à des structures telles que la MONUSCO, les acteurs gouvernementaux de la RDC (y compris les FARDC et la PNC) et diverses ONGI, qui sont considérées comme ayant les moyens nécessaires pour empêcher l'explosion de la violence à grande échelle. Les informations sont recueillies grâce au suivi de plusieurs "indicateurs" différents utilisés pour prédire la violence. Le tableau 5 présente une répartition des principaux indicateurs mentionnés par les personnes interrogées :

Ces indicateurs sont informels, ils n'ont été tirés d'aucune liste officielle ou universelle et tendent à être élaborés par les agents de prévention des atrocités en fonction de leur contexte et de leur expérience d'un type de violence en particulier. Le tableau 6 présente les principaux indicateurs d'atrocités sur la base des entretiens réalisés dans le cadre de ce projet.

50 Schmid (1998)

TABLEAU 5. Indicateurs d'alerte anticipée et de réponse rapide pour les atrocités signalées par les personnes interrogées

Indicateur d'alerte anticipée et de réaction rapide	% de toutes les personnes interrogées
Discorde intercommunautaire	21%
Rumeurs	17%
Intensification de l'activité des groupes armés	16%
Mouvements de masse des populations	15%
Discours de haine	12%
Tueries	12%
Transhumance	10%
Cessation de mouvement	7%
Périodes de récolte	6%
Vol ou assassinat de vaches	6%
Présence des acteurs de la sécurité	6%
Mobilisation des jeunes	
Violence fondée sur l'identité	
Kidnappings	
Démonstrations	

TABLEAU 6. INDICATEURS AUTO-ÉVALUÉS UTILISÉS PAR LES PERSONNES INTERROGÉES

Interruption de la mobilité	Ceci est le cas notamment lorsqu'il s'agit de groupes ethniques spécifiques qui ne se présentent pas au marché, de mouvements de masse de communautés, qui quittent une région ou qui mettent fin à des activités régulières telles que des événements culturels hebdomadaires.
Vols ou assassinats de vaches	Ces événements se produisent souvent en représailles des destructions des récoltes par les animaux ou pour signaler des menaces contre le propriétaire des animaux en question.
Démonstrations	Elles sont généralement le signe de la colère et de la mobilisation des individus.
Intensification de l'activité des groupes armés	Cela consiste généralement au recrutement intensifié, aux menaces de la part de groupes armés, à la diffusion de tracts par les milices pour s'annoncer ou faire des revendications. L'augmentation des mouvements et des affrontements entre groupes armés peut parfois laisser présager de plus grandes effusions de violence/atrocités.
Violence fondée sur l'identité	La violence spécifiquement liée aux critères d'identité, y compris le viol et les meurtres de personnes liées à un groupe ethnique. Cette catégorie se recoupe avec celle des "meurtres".
Discours de haine	Peut être utilisé pour inciter à la violence contre des communautés spécifiques. Ces messages peuvent être transmis par le biais de dépliants, de réseaux sociaux ou en public.
Discorde intercommunautaire	Les conflits entre communautés peuvent signaler une possible incitation à la violence. Les signes sont, notamment la méfiance intercommunautaire, le refus de collaborer, les menaces des deux parties et le rejet de tout compromis sur les prises de position.
Kidnappings	Semblable aux incidents de meurtre. Les cas répétés d'enlèvements de personnes d'ethnies spécifiques peuvent inciter à la violence.
Tueries	Meurtres, assassinats et tueries à grande échelle, incluant ceux commis contre des groupes ethniques spécifiques. Cette catégorie se recoupe à un certain niveau avec celle de la "violence fondée sur l'identité".
Mouvements de masse des populations	Mouvement de masse ou présence de personnes inconnues : y compris les mouvements incontrôlés de personnes déplacées à l'intérieur du pays.
Présence des acteurs de la sécurité	Cela implique la présence des forces de sécurité de l'État et/ou de la MONUSCO. Les acteurs de la prévention des atrocités interprètent cela comme une réponse à la violence prévisible. Cependant, certaines personnes interrogées ont accusé ces acteurs de commettre des atrocités. C'est pourquoi, cette présence signale soit une violence possible de la part d'autres partis, soit de la part des acteurs de la sécurité eux-mêmes.
Rumeurs	Cette méthode est souvent utilisée pour mettre en évidence des attitudes spécifiques à l'égard d'un contexte donné. Néanmoins, il s'est avéré difficile et coûteux pour les acteurs locaux d'établir des faits crédibles à partir de fiction.
Mobilisation des jeunes	Activités de nature suspecte impliquant des jeunes : notamment disparitions et afflux de jeunes, groupes de jeunes recevant des "vaccinations" contre les balles ou les blessures par des soignants traditionnels.
Transhumance	Cette période de déplacement accru du bétail a entraîné le piétinement des cultures et la rivalité des terres. Des niveaux de violence plus élevés sont susceptibles de se produire pendant cette même période.

La discorde intercommunautaire et la propagation de rumeurs sont les indicateurs les plus fréquemment cités, malgré cela, ils n'ont été cités que par 21% et 17% des personnes interrogées respectivement. Très peu de participants ont cité l'utilisation du même ensemble d'indicateurs que leurs homologues ou d'un ensemble diversifié d'indicateurs dans le cadre de leurs propres activités d'alerte anticipée et de réponse rapide, afin d'identifier les multiples étapes de l'alerte anticipée pour les atrocités. Par exemple, l'indicateur le plus fréquemment utilisé était la "discorde intercommunautaire", qui se rapportait souvent à des circonstances où la violence était déjà en cours limitant ainsi l'efficacité de toute activité d'intervention.

Lorsqu'il a été demandé aux personnes interrogées de décrire les systèmes utilisés pour le suivi et la communication des informations relatives à ces indicateurs, peu d'entre eux ont fait référence à des structures ou systèmes formels. Lorsque des systèmes formels existaient (par exemple le réseau d'assistants de liaison communautaire de la MONUSCO), les acteurs locaux avaient tendance à agir comme fournisseurs d'informations plutôt que comme destinataires, tandis que les acteurs internationaux tels que les Nations unies étaient signalés comme les principaux destinataires et ne semblaient pas informer les acteurs au niveau communautaire.

Il n'a pas été possible d'identifier les structures ou les systèmes cohérents d'alerte anticipée et de réponse rapide, malgré la fréquence des activités d'alerte anticipée et de réponse rapide signalées par les acteurs locaux, nationaux et internationaux. Dans l'ensemble, les indicateurs utilisés par les acteurs de la prévention des atrocités étaient peu cohérents et il n'était pas vraiment clair, si les acteurs de la prévention des atrocités utilisaient les indicateurs de manière formelle ou ponctuelle.

3.2 Les facteurs de succès pour la prévention des atrocités

Malgré l'ampleur des travaux menés pour la prévention des atrocités, les épisodes récurrents et importants de violence en RDC indiquent un manque d'efficacité de ces travaux. Les personnes interrogées ont été invitées à identifier et à expliquer ce qu'elles considéraient comme les "les facteurs déterminants de réussite" dans la prévention des atrocités, afin de comprendre quelles formes de soutien pourraient leur être le plus directement bénéfiques pour améliorer les retombées de leur travail.

Comme le montre le tableau 7, les principaux facteurs de réussite identifiés par les personnes interrogées sont les suivants : disposer de ressources financières suffisantes pour les acteurs de la prévention des atrocités ; engager les membres de la communauté dans le travail de prévention des atrocités ; assurer la coordination et la collaboration entre les acteurs et les activités ; impliquer les acteurs étatiques (par exemple, lorsque les FARDC et la PNC accomplissent leurs responsabilités en matière de protection civile conformément à leur mandat) ; et disposer de systèmes d'alerte anticipée et de réponse rapide fiables.

TABLEAU 7. FACTEURS DE RÉUSSITE MENTIONNÉS PAR LES PERSONNES INTERROGÉES

Facteur de réussite	% de toutes les personnes interrogées
Des ressources financières suffisantes	42%
Engagement communautaire	32%
Coordination et collaboration entre les acteurs de la prévention des atrocités	30%
L'implication de l'État	30%
Des systèmes d'alerte anticipée fiables	17%

De nombreuses personnes interviewées ont souligné l'importance de posséder des ressources financières suffisantes, et en particulier le fait de recevoir le bon montant de financement, plutôt que d'avoir simplement des fonds, a été cité comme la clé de la capacité de mener à bien toutes les étapes des activités de prévention des atrocités. Sans ressources suffisantes, les personnes interrogées ont noté que les mécanismes d'alerte anticipée et de réponse rapide risquent souvent de remplir l'aspect "alerte anticipée" de leur mandat, mais ne parviennent pas à la "réponse", ce qui ne permet pas d'empêcher réellement la violence de se produire. Il a été jugé essentiel de disposer de ressources suffisantes dans les différents aspects du travail, notamment pour payer les salaires des principaux acteurs (y compris l'armée et la police) et pour acquérir les équipements et le matériel nécessaires (véhicules, essence, téléphones portables, etc.).

L'engagement de la communauté dans le travail de prévention des atrocités a également été fréquemment discuté comme un facteur clé de succès. L'engagement communautaire a été considéré comme un processus essentiel pour garantir l'adhésion et le soutien de la communauté dans les zones d'intervention, et il implique normalement que les membres de la communauté participent à de multiples aspects de la mise en œuvre du programme. En outre, l'engagement de la communauté est essentiel pour assurer la durabilité de ce travail. Par exemple, les membres de la communauté sont en mesure de poursuivre la mise en œuvre des activités lorsque les acteurs de la société civile ou de l'État se retirent ou sont incapables d'accéder à une zone d'intervention particulière. En outre, les personnes qui participent activement aux projets finissent par acquérir des compétences et une expérience qui peuvent contribuer à l'évolution globalement positive de leur communauté.

Les grands thèmes de la "coordination et de la collaboration" sont ressortis comme des thèmes communs et essentiels tout au long de la recherche.

- La coordination désigne la mesure dans laquelle les activités de prévention des atrocités ne font pas double emploi, mais servent plutôt à compléter et à renforcer la capacité des travaux en cours.
- La collaboration fait référence à la capacité des différents acteurs de la prévention des atrocités à travailler ensemble, notamment pour assurer une forte coordination entre les activités respectives.

En conséquence, les deux concepts sont intrinsèquement liés.

La majorité des personnes interrogées ont indiqué que la collaboration apportait plusieurs avantages à leur travail, notamment un meilleur accès à l'information, une réduction de la duplication des activités et des niveaux de coordination plus élevés pour une réponse efficace aux alertes rapides. La collaboration comprend à la fois une collaboration verticale entre les acteurs étatiques et non étatiques, et une collaboration horizontale entre les acteurs non étatiques. Une majorité des personnes interrogées dans le secteur de la sécurité, des ONGI, des OSC et des gouvernements ont indiqué que la collaboration contribuait au succès de leur travail de prévention des atrocités.

Les personnes interrogées ont noté que la coordination et la collaboration étaient des aspects essentiels d'un travail de prévention réussi pour combler les lacunes en matière de connaissances, de ressources et de capacités physiques des acteurs de la prévention des atrocités dans tous les domaines. Par exemple, les OSC peuvent accéder plus facilement aux communautés pour mettre en œuvre des activités de prévention des atrocités en travaillant avec les leaders communautaires pour gagner la confiance de la population locale. Les OSC peuvent également apporter un soutien à ces chefs de communauté pour maintenir la paix, former des membres élus en tant qu'ambassadeurs de la paix et résoudre les conflits dans leurs communautés avant qu'ils ne deviennent violents. À leur tour, les ONGI ont collaboré avec ces

deux groupes d'acteurs pour soutenir leur travail en acquérant des connaissances contextuelles, tout en apportant un soutien sous forme de financement, de formation ou de partenariats avec ces acteurs locaux.

Cette forme de collaboration peut s'avérer très utile pour garantir que les activités de prévention des atrocités soient flexibles et efficaces dans les contextes sous-financés et instables où la prévention des atrocités a lieu. Cette forme de collaboration est illustrée par les propos d'un responsable de programme d'une ONGI à Beni, dans le Sud-Kivu, qui a déclaré :

"Nous travaillons en collaboration avec la société civile, la communauté locale, les ONG, la MONUSCO et les FARDC UAS (Unité d'Appui à la Stabilisation de la MONUSCO) et les Affaires civiles de la MONUSCO. Dans le cadre de cette collaboration avec les acteurs, le SSU fournit un financement et un soutien stratégique, la société civile assure le partage des données et les acteurs gouvernementaux fournissent un soutien stratégique. Nous avons mis en place la structure d'alerte anticipée par l'intermédiaire de la société civile, des chefs de communauté et des jeunes".

La coordination et la collaboration ont également été jugées essentielles pour établir des relations verticales et horizontales entre les acteurs de la prévention des atrocités, le résultat idéal étant des activités mieux coordonnées et le renforcement éventuel de l'État en tant que source principale de prévention des atrocités.

Étant donné la nature complexe du travail de prévention des atrocités dans l'est de la RDC, il a été reconnu que la coordination et l'inclusion des parties prenantes à différents niveaux (par exemple, communautaire et international) et dans différents domaines (par exemple, les activités d'alerte anticipée et de réponse rapide et le travail de création des relations) étaient nécessaires pour traiter efficacement tous les aspects de la prévention des atrocités - prévention, réponse et rétablissement.

Par exemple, si les acteurs non étatiques tels que les OSC et les membres des communautés sont les mieux placés pour suivre et partager les informations relatives aux signes locaux d'alerte anticipée d'atrocités, ils dépendent des acteurs de la sécurité congolais et du personnel de la MONUSCO pour répondre à ces alertes en déployant des acteurs de la sécurité pour protéger les civils et désamorcer la violence.[51] Le coordinateur d'une OSC en Ituri a réfléchi à la manière dont une telle collaboration pourrait être mise en place :

"Avec les ONG, nous analysons le thème de la transformation des conflits et nous déléguons un des membres pour en assurer le suivi. Nous considérons cette collaboration comme une opportunité pour nous, car nous collectons des données et les transmettons à une autre organisation membre. Par exemple, pour le projet I4S, nous sommes dans le dialogue communautaire, quand il y a un problème dans le domaine lié au groupe armé, nous le donnons à [une autre organisation locale] qui est au sein du STAREC[52] , afin de suivre ce problème".

51 Naturellement, les acteurs locaux sont parfois en mesure de désamorcer la violence en l'absence d'acteurs de la sécurité en utilisant les tribunaux de paix et le travail de création de relations, mais l'efficacité et l'échelle de ces approches sont limitées.

52 Le STAREC a été principalement conçu pour les zones touchées par les conflits armés, en particulier dans l'est de la RDC. Il a été lancé par le gouvernement congolais, avec l'appui du système des Nations Unies et des partenaires techniques du développement. Son principal objectif est de restaurer l'autorité de l'État dans l'Est, qui est la région la plus fragile et la plus exposée aux conflits.

Les personnes interrogées ont relevé un certain nombre d'avantages spécifiques d'une coordination et d'une collaboration efficaces.

Partage de l'information : la collaboration par le biais de réseaux et de groupes a été citée comme étant très efficace pour soutenir les activités d'alerte anticipée et de réponse rapide, y compris le partage et la triangulation des informations et des alertes, l'analyse des données, la mise en place et la gestion de stratégies de coordination des interventions, et la garantie que les activités sont basées sur des analyses des contextes locaux. Par exemple, une OSC basée à Kalehe, dans le Sud-Kivu, a déclaré :

"la plupart de ces collaborations impliquent un partage d'informations sur les incidents de violence, notamment la violence sexuelle et sexiste et les attaques armées".

De nombreux acteurs engagés dans des activités d'alerte anticipée et de réponse rapide sont membres de groupes ou de réseaux destinés à soutenir ces activités, les réseaux étant principalement des structures informelles et les groupes étant des dispositifs formels. Les groupes sont le plus souvent composés d'acteurs locaux, nationaux et internationaux issus de différents secteurs.

Atténuation des problèmes de sécurité : la collaboration est importante pour réduire les risques de dommages physiques associés à la réalisation de travaux de prévention de la violence dans des zones très instables. Certains acteurs locaux ont fait remarquer que la collaboration avec les acteurs de la sécurité peut s'avérer bénéfique pour assurer leur sécurité tout en effectuant un travail de prévention des atrocités, car le personnel de sécurité peut servir de point de contact pour répondre à la violence. Un agent d'une OSC à Beni, dans le Nord-Kivu, a indiqué que dans le cadre de leur travail, ils :

"ont fait un plaidoyer commun avec d'autres acteurs de la société civile sur le problème de l'insécurité. Les autorités nous ont fourni une carte des services de sécurité de la ville. En cas d'alerte dans un quartier, nous sommes désormais en mesure de savoir qui est la personne ou l'association la plus proche à contacter. Et cela a permis de réduire le problème d'insécurité dans la ville de Beni".

Renforcement des capacités : une collaboration et une coordination efficaces entre les acteurs ont été particulièrement utiles pour renforcer les capacités mutuelles, ainsi que les capacités des systèmes locaux durables de prévention des atrocités. Par exemple, lorsque les OSC sont en mesure d'apprendre aux communautés locales à effectuer un travail de sensibilisation, cela permet de renforcer les capacités des membres de la communauté pour que les comités locaux continuent à effectuer leur travail même après que les acteurs de la prévention des atrocités se soient retirés ou aient perdu leur financement. Dans certains cas, les acteurs de la prévention des atrocités peuvent renforcer leurs capacités mutuelles par la formation et le partage d'informations. Un responsable de programme d'une ONG internationale à Beni, au Nord-Kivu, a déclaré qu'ils :

"travaillent avec les organismes des Nations Unies..., les services de l'État, la communauté locale et la société civile. Ce travail de collaboration consiste en un soutien institutionnel (approvisionnement logistique, matériel, renforcement des connaissances, vulgarisation des textes et des lois), partage des données".

Éviter les recoupements : lorsque différents acteurs travaillent pour le même objectif au même endroit, la coordination et la collaboration leur permettent de travailler de manière complémentaire, ce qui rend les efforts de prévention des atrocités plus efficaces et garantit que les bons acteurs apportent des réponses appropriées correspondant à des domaines spécifiques. Par exemple, le responsable des programmes d'une OSC à Uvira, au Sud-Kivu, a décrit une occasion où la coordination avec d'autres acteurs s'est avérée utile pour éviter les doubles emplois :

"Au niveau de Bwegera, le consortium avait prévu de créer des AVEC (Associations villageoises d'épargne et de crédit), ayant compris que [l'organisation locale] les avait déjà installées, ils se sont rendus à Lubirizi. Au niveau de Lubirizi, [une autre organisation locale] s'occupait de la résolution non répressive et non payante des conflits liés à la prévention. Deux organisations... sont arrivées avec les mêmes activités. Elles ont été informées des activités menées sur le terrain par [l'organisation locale], au lieu de faire de la prévention dans la même communauté, elles se sont occupées de la sécurité".

Financement et partage des ressources : de nombreux acteurs ont fait part d'une collaboration efficace grâce au financement et au partage des ressources. Cela peut prendre la forme de relations donateur-bénéficiaire, les organisations internationales, telles que les ONGI, fournissant un financement direct aux OSC locales. Les acteurs peuvent également partager des ressources telles que l'internet et les services de transport. Cette mise à disposition de ressources permet aux acteurs de mener à bien leur travail et d'atteindre leurs objectifs en dépit de l'insuffisance des capitaux disponibles. Par exemple, le coordinateur d'une OSC à Beni, dans le Nord-Kivu, a fait remarquer que :

"la collaboration permet une aide mutuelle, car notre organisation dispose d'une connexion internet qui est payée par un partenaire, les autres organisations viennent utiliser cette connexion pour partager des rapports en cas d'urgence".

Il a également été demandé aux répondants quels changements dans le contexte actuel de la prévention des atrocités seraient les plus bénéfiques pour obtenir de bons résultats en matière de prévention des atrocités. Le changement le plus souvent cité était "une amélioration de la gestion de l'État et de sa transparence", principalement pour une plus grande clarté et application des lois, y compris les systèmes fonciers et les systèmes judiciaires, afin de s'attaquer aux causes profondes de la violence, notamment l'impunité des auteurs. En général, les personnes interrogées considèrent l'État comme un partenaire nécessaire et essentiel pour répondre aux atrocités et à la violence, ainsi que pour assurer la sécurité des civils en général.

4. Principaux défis pour la prévention des atrocités dans l'est de la RDC

La recherche a consisté à comprendre les principaux défis qui existent pour la prévention des atrocités, afin d'identifier quelles formes de soutien et quels domaines d'investissement seraient les plus bénéfiques pour améliorer les pratiques actuelles. Les personnes interrogées ont été invitées à discuter des principaux facteurs qui ont eu un impact négatif sur leur travail de prévention des atrocités. Le tableau 8 présente la répartition des réponses les plus fréquentes :

TABLEAU 8. FACTEURS DÉFAVORABLES POUR LA PRÉVENTION DES ATROCITÉS CITÉS PAR LES PERSONNES INTERROGÉES

Facteur défavorable	% de toutes les personnes interrogées
Faible collaboration et coordination	44%
Sécurité des acteurs de la prévention des atrocités	43%
Les problématiques de la fragilité des États	42%
Absence de certitude quant au régime foncier	49%
Faible capacité de l'État	21%
Délai/absence d'intervention	16%
La complicité de l'État dans la violence	10%
Fonds liés à des projets dans le cadre de programmes structurés	41%

4.1 Coordination et collaboration dans les activités de prévention des atrocités

Le manque de coordination et de collaboration efficaces entre les acteurs de la prévention des atrocités a été cité comme le facteur négatif le plus important pour la réussite de la prévention des atrocités. Les personnes interrogées ont noté que lorsque les acteurs de la prévention des atrocités ne coordonnaient pas et ne collaboraient pas efficacement, le potentiel de prévention était considérablement réduit (en raison du faible partage d'informations, de la duplication accrue du travail et du taux de réponses réduit). Deux problèmes principaux ont été discutés comme réduisant généralement la capacité des acteurs de la prévention des atrocités à coordonner et à collaborer effectivement dans le cadre de leur travail : la faiblesse ou l'absence de mécanismes de prévention des atrocités et le faible niveau de confiance entre les acteurs.

Figure 4. Le contenu de "Qu'est-ce qu'un mécanisme national" a été adapté du rapport 2015 de l'Institut d'Auschwitz pour la paix et la réconciliation (AIPR) (cf. la liste de référence pour plus d'informations).

Les mécanismes nationaux de lutte contre les crimes d'atrocité sont des "organismes officiellement établis qui regroupent des représentants de multiples secteurs du gouvernement concernés par la prévention des crimes d'atrocité". Ces organes peuvent inclure dans leur structure les départements des affaires étrangères, de la justice, de la défense, les institutions nationales des droits de l'homme, les ministères de l'éducation et les forces de sécurité nationales. Dans la région des Grands Lacs d'Afrique, les représentants de la société civile ont tendance à être également membres de leurs mécanismes nationaux. Les mécanismes nationaux diffèrent selon les contextes, mais quatre grands thèmes se dégagent de leurs mandats et de leurs activités :

1. L'évaluation des risques et l'alerte anticipée, y compris la collecte et l'analyse de données dans une optique de prévention des atrocités, afin de détecter les schémas de vulnérabilité des groupes et d'alerter les autorités compétentes pour qu'elles puissent prendre les mesures rapides recommandées ;
2. Développement de programmes de formation pour les fonctionnaires et autres acteurs concernés de la société, qui proposent des approches préventives et des outils pratiques pouvant être utilisés aux niveaux local et national ;
3. Recommandation et élaboration de politiques visant à protéger les populations vulnérables contre les risques de génocide et d'autres crimes d'atrocité ; et
4. Communication et création de partenariats avec les organisations régionales et internationales sur les questions liées à la prévention des génocides et autres crimes d'atrocité.

4.1.a Faiblesse ou absence de dispositifs de prévention des atrocités

L'un des défis les plus notables pour un travail efficace de prévention des atrocités est l'absence apparente de structures formelles qui soutiennent et favorisent la coordination et la collaboration entre les acteurs. L'absence d'un dispositif national de prévention des atrocités qui fonctionne bien et bénéficie de ressources suffisantes, l'absence de mécanismes plus locaux ou provinciaux, ainsi que le manque d'adhésion aux mécanismes régionaux (en l'occurrence, la Conférence Internationale Sur la Région des Grands Lacs - CIRGL) ont entraîné un manque de cohérence ou de coordination entre les activités actuelles de prévention des atrocités, y compris au sein des activités existantes d'alerte anticipée et de réponse rapide.

Les efforts pour établir un mécanisme national pour soutenir et rationaliser le travail de prévention des atrocités en RDC ont eu un succès limité. En 2014, le Comité national de la RDC pour la Prévention et la Répression du Crime de Génocide, des Crimes de Guerre, des Crimes Contre l'Humanité et de Toutes les Formes de Discrimination a été créé sous les auspices de la CIRGL.[53]

Il est composé de représentants de divers secteurs gouvernementaux et d'acteurs non étatiques représentant différents secteurs, afin d'engager des initiatives qui prennent en considération les facteurs de risque spécifiques rendant le pays vulnérable aux crimes de génocide et d'atrocité.

Cependant, cette structure n'est pas bien connue des acteurs de la prévention des atrocités dans l'est de la RDC, car aucune personne interrogée ne l'a mentionnée au cours de la recherche. Cela indique que les cadres normatifs régionaux ne sont pas pleinement adaptés et intégrés au niveau national, et que le mécanisme national existant n'a pas été établi de manière durable.

Les acteurs externes qui mènent des activités de prévention des atrocités ont été considérés comme travaillant en vase clos et n'ont pas réussi à s'engager avec les mécanismes de l'État ou à soutenir le développement de mécanismes de prévention pris en charge localement. Par exemple, de nombreuses personnes interrogées ont fait état d'une frustration généralisée à l'égard de la MONUSCO pour avoir "manqué l'occasion" d'investir son temps substantiel et ses ressources dans le renforcement des capacités des acteurs locaux et des infrastructures de prévention[54] au cours de ses 20 ans d'existence. Cet échec a entraîné une réduction de la capacité des acteurs locaux à mener un travail de réponse efficace.

L'absence d'un mécanisme de prévention national ou régional opérationnel peut également influencer la capacité des activités de prévention à être menées de manière stratégique. Par exemple, il existe des niveaux élevés de duplication des activités et un manque constant de clarté quant à la manière dont les activités de prévention des atrocités sont liées à d'autres programmes de prévention.

Le directeur exécutif d'une OSC de l'Ituri, du Nord et du Sud-Kivu avec des bureaux à Goma a stipulé que "le problème est que beaucoup d'ONGI viennent travailler dans le pays pendant 6 mois puis le quittent - il n'y a pas de dispositif de suivi des travaux". Ce point a été développé par les membres d'un groupe de discussion d'OSC à Uvira, au Sud-Kivu, qui ont déploré cette situation :

53 La Conférence internationale Sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) est une organisation intergouvernementale des pays de la région des Grands Lacs africains. Sa création repose sur la reconnaissance du fait que l'instabilité politique et les conflits dans ces pays ont une dimension régionale considérable et nécessitent donc un effort concerté afin de promouvoir une paix et un développement durables. Elle est composée de 12 États membres, dont la RDC. Voir http://www.icglr.org/index.php/en/background pour référence.

54 Les "infrastructures" impliqueraient des outils et des approches de prévention, des équipements physiques tels que des bureaux partagés, des véhicules et des équipements technologiques, tels que des drones, ainsi qu'un cadre de prévention partagé, basé sur les travaux précédents des Nations Unies. Les acteurs peuvent se référer à ces travaux pour aligner le leur et prévenir les cloisonnements entre ceux des acteurs de la prévention des atrocités.

"il n'y a pas d'échange de rapports entre les différents acteurs, ce qui signifie que les interventions se concentrent chaque fois sur la situation de départ au lieu de passer à l'étape suivante ou à la phase de maintien. ***Nous vivons dans un perpétuel recommencement*** *".*

En raison de l'absence de partage d'informations permettant une coordination et une collaboration efficaces, le travail de prévention des atrocités finit par se répéter, par être fragmenté et avec des échéances trop courtes.

Les répondants s'accordent à dire que la prévention des atrocités ne peut pas être assurée par les seuls acteurs locaux et le sentiment qui domine est que la responsabilité de la prévention des atrocités et de la protection des civils incombe en grande partie à l'État. C'est ce qu'a souligné un universitaire de Beni, dans le Nord-Kivu, qui a affirmé que la responsabilité de la prévention des atrocités et de la protection des civils incombe en grande partie à l'État :

"il y a aussi des changements qui sont nécessaires du côté du pouvoir public, de l'État. L'État devrait s'impliquer plus fortement et munir, ainsi que l'ensemble du système, de ressources suffisantes. Actuellement, quand vous appelez un numéro vert de la police, ils vous répondent qu'ils n'ont pas de carburant, ou qu'ils arrivent deux heures après le départ des bandits et qu'en plus, ils demandent du carburant une fois sur les lieux !

À présent, la mise en œuvre d'un mécanisme national ne semble pas possible en raison d'un manque de ressources durables, de la faible capacité des acteurs gouvernementaux et de l'absence d'infrastructures de prévention pour la mise en œuvre au niveau local. Cependant, en l'absence de tout mécanisme formel, les activités locales de prévention des atrocités sont confrontées à des déficits importants en termes de normalisation et de coordination des activités, de partage des ressources et d'échange d'informations. Il est donc essentiel que des mesures soient prises pour développer l'infrastructure locale et provinciale des mécanismes de prévention. Il s'agira d'une étape clé pour combler le déficit entre les efforts nationaux et locaux ou régionaux, et pourrait offrir au gouvernement d'importantes possibilités d'accroître sa crédibilité et sa légitimité auprès de ses citoyens. Ce qui permettrait finalement à un mécanisme national de s'enraciner et de fonctionner de manière durable dans le temps.

Dans le contexte du retrait éventuel de la MONUSCO de plusieurs provinces dans un avenir prévisible, il est également essentiel que des mesures soient prises par les acteurs locaux et internationaux pour garantir la mise en place de mécanismes suffisants pour soutenir la société civile lorsque la MONUSCO quittera ces régions. Comme l'ont fait remarquer les participants, le retrait de la MONUSCO pourrait entraîner une augmentation des atrocités dans la situation actuelle. Ceci a été exprimé par un membre du personnel d'une ONG internationale à Goma, au Nord-Kivu, qui a déclaré qu'"actuellement la MONUSCO - se retire (délai de 3 ans) mais ce retrait ne devrait pas se faire sans amélioration concrètes de la situation". En outre, comme l'a déclaré un haut fonctionnaire de la MONUSCO :

"Si le retrait doit avoir lieu, le défi est d'avoir un retrait et une sortie responsables. Nous ne pouvons pas simplement partir - nous reviendrons ici dans cinq ans".

Cependant, des défis spécifiques ont exacerbé les possibilités d'une transition responsable de la MONUSCO. D'importantes réductions du budget de la MONUSCO (principalement par les États-Unis en 2017) ont été citées par les personnes interrogées comme étant responsables de "paralyser la mission ". Par exemple, dans les activités actuelles, ces réductions budgétaires ont effectivement obligé le personnel de l'ONU à choisir où apporter des réponses et ont conduit à l'annulation d'un grand nombre de déploiements de combat permanents en raison de leur coût. Un membre du personnel de haut niveau de la MONUSCO a déclaré

"N'oubliez pas que l'ONU est une grande bureaucratie... et qu'elle [dépend] de l'argent des États membres, donc au bout du compte, elle doit montrer comment cet argent est dépensé... [Le soutien aux missions] envisage cela d'un point de vue purement logistique et financier... il y a deux domaines de préoccupation. L'un est ici et l'autre à 50 kilomètres. Nous voulons mettre des troupes ici et des troupes là-bas. Et le commandant peut dire sur le terrain : "Je n'ai pas les troupes, il faut que ce soit l'un des deux".

Au moment où cette recherche a été menée, les troupes terrestres de la MONUSCO avaient récemment été réduites à seulement 15'000 hommes pour l'ensemble du pays, ce qui signifie que si les systèmes d'alerte anticipée et de réponse rapide de la MONUSCO semblent efficaces pour déclencher des alertes et identifier les actions appropriées, l'organisation ne dispose pas réellement du personnel et des ressources nécessaires pour mener des réponses efficaces dans la majorité des cas. C'est ce qu'a affirmé le même haut fonctionnaire :

"15'000 hommes, ce n'est rien ici. Vous pouvez mettre trois divisions de l'armée américaine ici et cela ne fera pas de différence. C'est tellement grand et tellement inaccessible par moments, et cela a des répercussions sur l'exécution de notre mandat. Mauvaises lignes de communication, voies d'approvisionnement principales, etc....".

Le nombre réduit de troupes au sol, associé à la diminution des ressources financières pour l'infrastructure de la mission, comme les véhicules et les salaires des troupes, signifie que les activités existantes de la MONUSCO ont été réduites. Cela a des conséquences directes sur la capacité du personnel de la MONUSCO pour planifier et à mettre en œuvre efficacement une stratégie de sortie responsable. Pour que les atrocités n'augmentent pas pendant cette période et que les acteurs locaux de la prévention des atrocités soient bien équipés pour y répondre, il faudra donc une stratégie de sortie globale disposant de ressources suffisantes.

Un objectif essentiel de cette stratégie devrait être d'identifier les possibilités de transfert de ressources et d'infrastructures des Nations Unies vers les acteurs locaux, incluant le gouvernement, la société civile et les ONG locales, afin de soutenir le développement de mécanismes de prévention locaux et régionaux formels après le retrait de la MONUSCO. Dans le cadre de ce processus, les Nations Unies devraient donner la priorité aux opportunités de rétablir la confiance et des relations de travail entre le gouvernement congolais, les FARDC et la société civile, ainsi que de renforcer le travail d'autres entités des Nations unies, dont la présence pourrait se renforcer (par exemple, OCHA, PNUD, FNUAP, ONU Femmes, etc.), afin qu'elles puissent entreprendre leurs missions principales avec un meilleur engagement communautaire qui puisse soutenir le développement des capacités et la cohésion du gouvernement et de la société civile.

4.1.b Faible niveau de confiance entre les acteurs de la prévention des atrocités

Le faible niveau de confiance entre les acteurs, y compris verticalement entre les acteurs locaux et étatiques et horizontalement entre les OSC locales, est un problème important qui a un impact sur l'efficacité de la coordination et de la collaboration. Plus précisément, la faible capacité du gouvernement de la RDC et le rôle des acteurs étatiques dans les actes de violence et de criminalité au lieu de protéger les civils, ont créé des conditions dans lesquelles les acteurs de la prévention des atrocités ont très peu confiance dans le gouvernement et les acteurs de la sécurité. Les acteurs de la société civile ont également remis en question les intentions qui se cachent derrière les demandes de collaboration des acteurs gouvernementaux, en supposant qu'il pourrait s'agir de tentatives voilées pour faire avancer des intérêts politiques. Un membre du personnel de la MONUSCO a fait remarquer que :

"Lorsqu'il y a une augmentation des incidents violents, il y a une diminution de la confiance du public envers le gouvernement. Lorsque les forces de sécurité sont déployées pour y faire face, au début on constate une augmentation de la méfiance de la population, parfois les acteurs de la sécurité en deviennent les responsables".

Comme l'a déclaré un coordinateur d'OSC à Bunia en Ituri, il y a un problème concernant "Les incidents de sécurité sur les meurtres, à qui signaler ? Parce que celui à qui nous étions censés faire un rapport semble être complice. Parfois, les autorités savent à l'avance que [quelqu'un] serait tué, mais rien n'est fait". Ces phénomènes servent à éroder la confiance entre les acteurs de la prévention des atrocités et l'État, réduisant ainsi la capacité des acteurs des deux côtés.

La capacité des acteurs étatiques à fournir la réponse demandée par les alertes anticipées et le travail général de prévention est particulièrement affectée par le manque de confiance, car ils ne bénéficient pas des réseaux et des relations locales nécessaires pour mener à bien un travail efficace.

Il est important de souligner que pour de nombreuses personnes interrogées, le travail de prévention des atrocités était en fait considéré comme le plus performant lorsqu'il se déroulait en collaboration avec les acteurs étatiques, et principalement lorsque les communautés locales et les acteurs de la prévention des atrocités étaient en mesure d'établir des liens et des relations avec les acteurs étatiques. Dans de tels cas, la perception des acteurs étatiques parmi les membres de la communauté s'est considérablement améliorée et a contribué à renforcer le sentiment de stabilité. En outre, ces relations ont permis d'accroître la crédibilité et la légitimité de l'État auprès des acteurs locaux. Ce type de changement est essentiel pour renforcer les relations entre l'État et la société, mais il s'agit d'un phénomène relativement peu fréquent. Cependant, l'instauration d'une confiance entre les acteurs sera essentielle pour développer des mécanismes de prévention durables et efficaces aux niveaux local, régional et, à terme, national.

Au-delà de la relation avec les acteurs étatiques, les OSC ont également fait état d'un niveau élevé de méfiance au sein de la communauté des OSC. Les acteurs locaux auraient mis en doute les objectifs des OSC et se seraient demandé si certaines de ces organisations avaient été créées pour servir les intérêts d'un groupe ethnique ou d'une communauté spécifique. Un universitaire d'Uvira, dans le Sud-Kivu, a mis en évidence ce problème, en faisant remarquer que :

"Actuellement, la collaboration n'est guère acceptée, car la MONUSCO et les ONG sont expertes dans la promotion des Banyamulenges. Lorsque les Banyamulenges sont attaqués, ils interviennent directement. Lorsqu'il s'agit d'autres communautés, ils interviennent seulement avec du retard. Et disent : "nous attendons toujours un ordre".

Ceci est largement dû à l'histoire complexe de l'identité utilisée comme un outil politique et économique, en particulier l'utilisation de la mobilisation ethnique pour la violence. Les répercussions du rôle de l'identité dans l'est de la RDC ne sont donc pas seulement liées à la violence, mais ont intégré le travail de prévention des atrocités et en sont devenues un élément essentiel.

Les faibles niveaux de confiance, tant horizontaux que verticaux, ne sont pas insurmontables. Les personnes interrogées ont noté que la confiance a été rétablie dans de nombreux cas par le recours à des activités de "dialogue" permanentes ou ponctuelles (également appelées "échanges communautaires"), souvent mais pas toujours, avec le soutien d'acteurs extérieurs (par exemple, des ONGI ou des donateurs étrangers). Les dialogues ont été décrits comme des forums de praticiens dans le cadre desquels les acteurs locaux, étatiques et internationaux de la prévention ont la possibilité de se réunir pour analyser conjointement le travail, mener des analyses de conflit et identifier les possibilités de collaboration.

Des forums plus larges, tels que les forums de paix communautaires, ont rassemblé des groupes plus importants de parties prenantes pour discuter des tensions et trouver des solutions mutuellement acceptables aux conflits locaux. Il peut s'agir d'autorités traditionnelles, telles que les chefs religieux, ainsi que d'acteurs clés de la dynamique des conflits, tels que les propriétaires fonciers, le gouvernement local, les forces de sécurité et les victimes. Les répondants ont noté que ces forums ont été essentiels pour rétablir la confiance verticale et horizontale, non seulement entre les acteurs de la prévention des atrocités, mais aussi avec et entre les membres des communautés touchées par la violence.

Les activités de dialogue et de forum ont donné aux acteurs locaux l'occasion de partager leurs expériences et de tirer des enseignements du travail des autres, ce qui a permis de faire tomber les barrières qui empêchaient la collaboration. Ces activités offrent un moyen relativement économique mais très efficace de développer et de renforcer les capacités et les institutions locales en nouant des relations là où il y avait auparavant des manques'. À ce titre, les acteurs extérieurs, en particulier ceux qui financent les activités de prévention, doivent chercher à comprendre comment est ce qu'ils peuvent soutenir en termes de possibilités d'échange et de création de relations entre les acteurs de la prévention des atrocités à tous les niveaux. Les possibilités d'échange présenteront également des pistes essentielles pour renforcer les liens locaux et régionaux et les réseaux de mécanismes de prévention formels, contribuant ainsi à la réalisation de tous les objectifs à long terme d'un mécanisme national opérationnel.

4.2 Sécurité des acteurs de la prévention des atrocités

Sans surprise, la sécurité physique des acteurs de la prévention des atrocités a été citée comme un défi important pour une prévention efficace des atrocités (43% des participants). Cela est principalement lié au fait que les acteurs de la prévention des atrocités sont ciblés par les auteurs et sont également plus exposés à la violence aveugle en raison de leur présence dans des zones généralement à haut risque.

Dans certains cas, les personnes interrogées de la société civile ont affirmé avoir été "espionnés" par des acteurs de l'État et accusés à tort de tenter de perturber le travail et de susciter des intentions antigouvernementales. Les acteurs gouvernementaux sont perçus comme intimidant délibérément les acteurs locaux afin de décourager leur travail, stipule un directeur exécutif d'une OSC à Goma, dans le Nord-Kivu, qui rappelle qu'il y a eu une époque où il :

"était surveillé par les autorités parce que je faisais de l'alerte anticipée sur la violence sexuelle et sexiste... J'ai failli perdre la vie lorsque les autorités sont parties à ma recherche - 4 jeeps de l'armée sont parties à ma recherche. Ils ont retenu mon chef de programmes qui a disparu pendant près d'une semaine avant d'être libéré grâce au travail d'alerte anticipée et de réponse rapide que nous avons mis en place".

Des acteurs ont dû fuir leur maison et leur pays car ils sont devenus des cibles après avoir dénoncé des actes tels que des violations des droits de l'homme. Dans certains cas, les acteurs de la prévention des atrocités ont été pris pour cible par les communautés elles-mêmes, qui soupçonnent ou comprennent mal leurs intentions de travailler dans ce contexte. Cette situation, aggravée par la complicité des acteurs étatiques, la faible capacité de l'État et l'absence générale d'État de droit, a fait que les acteurs engagés dans le travail de prévention des atrocités sont souvent vulnérables, car ils ne peuvent pas compter sur la protection de l'État. Il semble y avoir un consensus général sur le fait que le travail de prévention des atrocités dans l'Est de la RDC va de pair avec l'insécurité des acteurs engagés dans ce travail.

Comme nous l'avons vu dans la section 4.1, les acteurs ont travaillé avec des acteurs de sécurité de confiance pour atténuer les problèmes de sécurité. Dans certaines régions, ils ont travaillé avec des membres de la communauté ayant une connaissance approfondie de la situation ou des dirigeants communautaires qui inspirent l'adhésion des communautés pour atténuer les problèmes de sécurité et bénéficier de la reconnaissance et de la protection de la communauté. Les acteurs se sont également appuyés sur leur réputation d'agents dignes de confiance et transparents pour faire respecter leur travail et leurs collègues. En tant que tel, le soutien et la promotion d'une prévention efficace des atrocités doivent inclure des mesures visant à garantir la sûreté et la sécurité des acteurs de la prévention des atrocités. Il est possible d'améliorer considérablement les menaces existantes pour la sécurité en renforçant la collaboration et la coordination entre les acteurs et les communautés.

4.3 Les questions de fragilité des État

Les questions de la fragilité des États ont été soulevées de diverses manières par les personnes questionnées comme un défi majeur pour la prévention des atrocités. Les personnes interrogées ont indiqué que l'État est considéré comme un acteur nécessaire (sinon l'acteur principal) pour apporter des réponses et appliquer la loi afin que les auteurs d'atrocités soient punis et que la sécurité des civils soit garantie. La faiblesse des institutions et des acteurs gouvernementaux a été citée comme ayant des effets négatifs sur le travail de prévention des atrocités au niveau local et sur les causes profondes des atrocités de manière plus générale.

4.3.a. Absence de sécurité du régime foncier

Le défi des systèmes fonciers dans l'est de la RDC a été l'un des problèmes les plus fréquemment mentionnés tout au long de la recherche. Bien qu'elle soit rarement citée dans les cadres internationaux de prévention et que les activités de prévention financées par l'extérieur s'y concentrent rarement, les questions foncières semblent être l'un des facteurs les plus importants qui déterminent la nature cyclique de la violence dans la région. Cela concerne à la fois les causes fondamentales fréquentes de la violence, ainsi que la manière dont l'identité a été historiquement et actuellement utilisée dans les conflits fonciers.

Le déséquilibre entre les régimes fonciers coutumiers et étatiques, en plus d'un manque général de connaissances sur les droits et les systèmes juridiques congolais, a été évoqué par les personnes interrogées comme un facteur principal alimentant la violence entre les principaux acteurs du conflit. Cette situation est particulièrement problématique lorsque les communautés locales adhèrent à des systèmes fonciers divergents : ceux qui considèrent que les droits fonciers sont ancrés dans les lois ancestrales et coutumières, et ceux qui utilisent les lois de l'État ou des lois coutumières divergentes. En outre, lorsque les conflits sont portés devant les systèmes judiciaires de l'État, les tribunaux congolais reconnaissent les lois de l'État, ce qui peut à son tour inciter à la violence et des représailles de la part des parties mécontentes.

Tout en décrivant la dynamique des conflits à Beni, au Nord-Kivu, un universitaire a déclaré : "les terres - c'est l'élément déclencheur et récurrent. Les indigènes (Bambuba, Wataliga, Watakombe) pensent que les non indigènes (Nande) en sont venus à envahir leurs terres, d'où la crise d'identité".

Les personnes interrogées ont fait remarquer que l'importance des conflits fonciers et leur capacité à se manifester sous forme d'atrocités ne doivent pas être ignorées, et que la réduction des conditions propices aux atrocités nécessite que les acteurs étatiques promulguent des lois foncières, en veillant à ce que celles-ci soient claires et appliquées efficacement, et ne soient pas contestées par des formes concurrentes d'autorité locale.

En outre, la conciliation du droit coutumier et du droit étatique est considérée comme essentielle pour prévenir l'escalade de la violence et les conflits récurrents. En faisant des recommandations de changements pour accroître l'efficacité du futur travail de prévention des atrocités, un universitaire d'Uvira, au Sud-Kivu, a souligné qu'il fallait "que l'État revoie les textes de lois (qui amplifient les conflits ".

Les problèmes liés aux droits fonciers et à l'utilisation des terres sont encore compliqués par les multiples façons dont les ressources naturelles sont utilisées pour alimenter et soutenir la violence dans l'est de la RDC. Les personnes interrogées ont cité l'utilisation des ressources, comme les diamants et l'or, pour financer les coûts de maintien des groupes armés. Lors de la discussion sur l'extraction de l'or, le coordinateur d'une OSC à Bunia en Ituri, a déclaré que :

"La FRPI (Force patriotique de résistance de l'Ituri) est restée dans le sud du territoire d'Irumu, chefferie des Balendu-Bindi depuis 2002 jusqu'à aujourd'hui. Cette milice a gardé le contrôle de toutes les mines de la chefferie Balendu-Bindi".

Les pays voisins ont également été accusés d'utiliser les possibilités d'exploitation des ressources dans la région. Selon le directeur exécutif d'une OSC à Goma, au Nord-Kivu,

"il y a aussi des pays voisins comme le Rwanda et l'Ouganda - le conflit en RDC est soutenu par des partenaires dans ces pays voisins, afin d'exploiter les importantes ressources minières".

De même, les multinationales ont été accusées d'utiliser la violence dans l'est de la RDC pour exploiter les ressources avec un minimum de restrictions - les personnes interrogées ont mis en lumière des multinationales qui financent des groupes armés ou qui travaillent avec des acteurs nationaux, tels que des politiciens pour exploiter les ressources au détriment de la population. Un acteur de la sécurité d'Uvira, au Sud-Kivu, a souligné le point suivant :

"les auteurs de la violence dans l'est de la RDC sont les multinationales. Elles sont organisées en réseau avec deux ou trois groupes armés qu'elles instrumentalisent. Ce sont elles qui font la guerre dans le monde."

Par conséquent, la concurrence pour les ressources a non seulement compliqué les revendications territoriales, mais a également alimenté directement la violence dans l'est de la RDC, tant au niveau national qu'international. Cela reflète à nouveau, la nécessité d'assurer une réglementation et une mise en œuvre appropriées des droits fonciers en RDC, afin de s'attaquer aux facteurs sous-jacents des atrocités.

En tant que telles, les questions relatives au territoire et à l'identité dans l'est de la RDC représentent un domaine clé pour le développement d'indicateurs d'alerte anticipée qui peuvent identifier les "moments charnières" dans la violence locale. En raison de la relation directe entre l'identité et le territoire, et donc de la relation entre les conflits fonciers permettant l'escalade vers la violence, les indicateurs qui suivent spécifiquement l'utilisation des terres, la gestion des terres, les droits fonciers et les changements dans les relations sociales liées au territoire pourraient offrir une prise de conscience anticipée de la mobilisation ethnique potentielle pour les atrocités. Comme le montre la liste des indicateurs du tableau 5 (section 3.1), ce type de facteurs n'est actuellement pas suivi par les acteurs locaux de la prévention des atrocités dans le cadre des activités d'alerte anticipée et de réponse rapide. Il n'est pas non plus évident de savoir si les acteurs internationaux, comme la MONUSCO, utilisent des indicateurs autour de la question des terres au sein de leurs systèmes.

En raison de la prévalence des questions foncières mentionnées tout au long de cette recherche, il semble essentiel que les acteurs de toutes les formes de prévention développent une meilleure compréhension des relations entre les questions foncières et le risque d'atrocités dans l'est de la RDC. Actuellement, il y a peu de données disponibles sur les questions foncières et les conflits fonciers, ni de recherches et d'analyses approfondies sur ces dynamiques dans le milieu universitaire ou dans la pratique.[55]

Les questions foncières devraient être placées au centre de l'analyse des conflits et des plans de prévention ou de réponse qui les accompagnent, en particulier pour la prévention des atrocités et de la violence, en général. Si les questions foncières ne sont pas abordées, toute activité de prévention ne servira qu'à remédier à la situation en surface, car les faiblesses découlant de l'insécurité foncière persisteront et faciliteront la recrudescence des conflits.

55 Boone (2014)

4.3.b. Complicité du gouvernement dans les atrocités

Les personnes interrogées ont constamment fait part des effets de la complicité des acteurs étatiques lors des violences actuelles dans l'est de la RDC. Ce récit est attesté par des données externes pour la RDC : de juillet à septembre 2019, la moitié des 1'441 violations et abus des droits de l'homme documentés par la MONUSCO dans toute la RDC, ont été commises par des acteurs étatiques, et l'autre moitié par des milices. 26 % des violations ont été perpétrées par des soldats des FARDC.[56]

Dans un contexte où les acteurs gouvernementaux sont sérieusement sous-financés et manquent de ressources, il n'est pas surprenant que les acteurs profitent des opportunités pour renforcer le pouvoir politique, l'accès aux ressources naturelles et la propriété des terres. Ce qui a donné lieu à des situations où les acteurs gouvernementaux ont été complices d'atrocités. Ainsi, la réussite de la prévention des atrocités est sérieusement compromise à cause de ce problème. Un membre du personnel d'une OING a affirmé que :

"L'impunité et l'absence de forme de justice pendant 20 ans ont créé des défis systémiques majeurs - il est difficile de prévenir la violence lorsque celle-ci est sanctionnée par l'État".

Cela signifie que toute incitation de l'État à s'engager dans un travail de prévention des atrocités est constamment sapée par certains acteurs étatiques, qui profitent de la violence. Par conséquent, les acteurs locaux (par exemple, les OSC et les membres de la communauté) ont exprimé leur mécontentement à l'égard des acteurs gouvernementaux. Par exemple, un directeur d'une OSC du Nord-Kivu a déclaré qu'il :

"avait un système d'alerte, mais il a été abandonné parce qu'il était contre-productif. Nous avions le sentiment qu'il y avait une complicité entre les auteurs des crimes et les autorités ; lorsque l'alerte était donnée, elle était utilisée par les autorités pour avertir le criminel de s'enfuir".

De même, un coordinateur de l'OSC à Bunia, en Ituri, a indiqué qu'il y a :

"complicité du gouvernement dans les atrocités.... La faible capacité du gouvernement, n'assurant pas la protection de la population, les gens sont dans le flou. Les déclarations pour la dénonciation de ce qui se passe sont réprimées et les initiateurs poursuivis par le gouvernement".

Comme les forces de sécurité congolaises sont accusées de commettre des atrocités et des violations des droits de l'homme contre les civils, le fait de travailler avec eux risque de contribuer par inadvertance à de tels crimes.

En outre, le sentiment anti-MONUSCO au sein de la population augmente, lorsqu'il est perçu que la MONUSCO refuse de soutenir les FARDC, par crainte des violations des droits de l'homme résultant de la politique de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme (HRDDP).[57] Pour certaines personnes, il est difficile de comprendre la décision de la MONUSCO pour la protection des droits de l'homme plutôt que pour le soutien aux FARDC face aux atrocités, car la MONUSCO est considérée comme un acteur clé de la lutte contre la violence. Un employé de la MONUSCO l'a fait remarquer :

56 UN Security Council (2019)
57 Levine-Spound (2020)

"Les gens pensent que la MONUSCO peut accomplir beaucoup de choses, avec des attentes très élevées. Ils pensent que la MONUSCO peut résoudre tous les problèmes d'insécurité dans la situation actuelle. Dès qu'il y a un problème, ils attendent plus de la MONUSCO que de la police nationale ou de l'armée. La MONUSCO est censée aider ces autorités à réagir, et non les remplacer. Cela provoque des tensions et de l'animosité".

En résumé, la complicité de l'État dans les atrocités a alimenté la violence dans l'est de la RDC et a entravé la capacité du gouvernement de la RDC à s'engager efficacement dans le travail de prévention des atrocités, tant de manière autonome qu'en collaborant avec les acteurs locaux et internationaux. S'attaquer au rôle de la complicité des acteurs étatiques dans la violence est donc une étape fondamentale pour réduire la situation des violences en RDC.

4.3.c. Faible capacité de l'État

Enfin, l'absence d'autorité de l'État et la faible capacité générale du gouvernement ont rendu difficile l'exercice du contrôle de l'est de la RDC, notamment l'application des lois, la réduction de l'impunité et la lutte contre les causes profondes de la violence. Le consensus parmi les personnes interrogées est que le gouvernement congolais manque des ressources nécessaires pour être efficace dans toutes les régions du pays, ce qui reflète une caractéristique fondamentale de la fragilité de l'État. Concernant les défis auxquels est confronté le travail de prévention des atrocités, un membre du personnel d'une ONG internationale de Goma, au Nord-Kivu, a indiqué que "l'absence de l'État est le problème le plus difficile à gérer, en particulier les problèmes liés à l'armée congolaise".

L'impunité est courante dans certaines régions de l'est de la RDC, ce qui permet aux auteurs de commettre des violences sans craindre d'être punis. Les niveaux élevés d'impunité découragent les gens de signaler les crimes par crainte de représailles de la part des auteurs, dans certains cas, les dénonciateurs ou ceux qui donnent l'alerte ont dû fuir leur maison ou leur pays en raison des menaces. Selon un groupe de discussion avec des chefs de communauté à Bunia, en Ituri :

"nous communiquons les informations à l'armée ou aux services d'assistance de la police, mais la réponse arrive toujours en retard. Le problème avec les dénonciations c'est que l'informateur devient une cible potentielle pour celui qui a été dénoncé".

Ainsi, certaines communautés choisissent de punir les auteurs eux-mêmes, alors que d'autres comptent sur les groupes Maï Maï pour leur protection tout en refusant de dénoncer ces milices pour leurs atrocités. Le coordinateur d'une OSC à Goma, au Nord Kivu, a illustré ce problème en disant que :

"pour se protéger, les communautés ont des groupes armés. NDC (Nduma défense du Congo) - un groupe Maï Maï est né parce que des membres de leur communauté ont été tués et menacés à Walikale. Ils se sont donc demandé pourquoi leur communauté devrait être laissée à l'abandon par les communautés rwandaises.... Si vous essayez d'expliquer à la communauté que les NDC sont néfastes, ils ne vous croiront pas, car le gouvernement n'a pas défendu la population là-bas. Donc, pour certaines communautés, grâce au NDC, elles peuvent dormir et vivre en paix. Cela conduit à une culture de l'impunité où ces communautés ne dénonceront pas les NDC. Même si les gens sont conscients que ces groupes armés ne sont pas une bonne chose, ils sont toujours considérés comme une meilleure solution que d'autres".

Le manque général de capacité du gouvernement a souvent conduit à des résultats contre-productifs lorsque les systèmes nationaux ont été appliqués dans le contexte local. Par exemple, dans le cas des programmes de DDR, les groupes armés se sont regroupés ou ont intensifié la violence, en réponse à l'incapacité du gouvernement à respecter les accords et à soutenir la réintégration socio-économique.

La faible capacité du gouvernement a également conduit à un manque de réponses aux alertes anticipées en raison de l'absence de ressources, notamment les équipements techniques appropriés, tels que des véhicules adaptés aux terrains accidentés, ainsi que du personnel correctement formé et disposant les ressources nécessaires. Dans certaines régions, les acteurs gouvernementaux ont sollicité des pots-de-vin, afin d'apporter une réponse aux problèmes, tandis que d'autres ont forcé ceux qui lançaient des alertes à témoigner devant les tribunaux en raison d'un manque de capacité et de moyens pour respecter les procédures appropriées, afin d'appréhender et de punir les auteurs.

Un responsable des programmes de l'OSC à Uvira, en Ituri, a affirmé que "travailler avec les autorités pose des problèmes. Lorsqu'il s'agit de trouver une solution avec les autorités locales, celles-ci posent un problème logistique et parfois les autorités demandent des pots-de-vin avant de signer pour clore les dossiers de médiation". Dans certains cas, même si ces canaux existent, le niveau de bureaucratie et le système hautement centralisé limitent la promptitude des réponses et conduisent souvent à des échecs généraux dans la réponse

Cependant, et comme mentionné dans les sections précédentes, les personnes interrogées ont souligné l'importance d'impliquer le gouvernement de la RDC dans la prévention des atrocités car c'est son rôle d'assurer la sécurité, la protection et de faire respecter l'État de droit. Les personnes interrogées ont noté que le développement et le renforcement des capacités de réponse des acteurs de la sécurité du gouvernement engagés dans la prévention des atrocités en RDC améliorerait considérablement la prévention des atrocités dans son ensemble. Un tel renforcement pourrait impliquer la formation du personnel, un soutien financier accru et des ressources matérielles, telles que des véhicules appropriés et un soutien logistique.

Les efforts déployés pour améliorer la capacité et le fonctionnement des institutions publiques dans leur ensemble ont été jugés essentiels pour assurer une prévention efficace des atrocités, en particulier pour les systèmes d'alerte anticipée et de réponse rapide. Par exemple, "réformer l'armée et la doter des moyens nécessaires pour une dissuasion efficace" a été recommandé par un universitaire d'Uvira, au Sud-Kivu, comme une étape nécessaire pour la paix future dans le pays. La durabilité à long terme des efforts de prévention dans l'est de la RDC est, donc intrinsèquement liée à ces changements.

4.4 Manque de ressources et fonds liés à des projets dans le cadre de programmes structurés

La dernière question essentielle est le rôle des ressources financières sur les conséquences du travail de prévention dans l'est de la RDC. Le montant du financement fourni, ainsi que les approches traditionnelles de financement, influencent de manière significative le succès et la durabilité des efforts de prévention des atrocités.

Les fonds liés à des projets dans le cadre de programmes structurés pour les activités de prévention des atrocités ont été fréquemment citée comme un défi majeur. Un secrétaire de tribunal d'une OSC du Sud-Kivu a souligné que "avant tout, il y a de nombreux défis financiers - la plupart de leurs fonds sont liés à des projets dans le cadre de programmes structurés". Cela affecte leur travail, par exemple, dans la gestion des systèmes de justice de substitution : "la plupart des Barazas sont bénévoles, et il y a plusieurs défis logistiques à relever pour se rendre de l'un à l'autre", et ceux-ci ne sont généralement pas pris en compte dans le financement qu'ils reçoivent.

Les fonds liés à des projets dans le cadre de programmes structurés et la priorité donnée aux financements à incidence rapide placent également les organisations locales dans des situations précaires. Les OSC ont souvent besoin d'un financement institutionnel leur permettant de conserver un personnel de grande capacité, de payer un loyer et de maintenir des systèmes de gestion. Lorsque les organisations ont pu répondre à ces besoins, elles ont déclaré se sentir plus autonomes et plus efficaces dans leur travail. Un coordinateur d'OSC de Beni, au Nord-Kivu, a expliqué que les facteurs qui ont conduit et maintenu un travail réussi sont notamment les suivants :

"l'engagement de notre personnel, le respect des principes de protection .... Le facteur nécessaire à cette réussite est : le financement, car sans financement nous ne pourrions pas soutenir les enquêteurs sur le terrain avec les coûts de communication des alertes et nous ne pourrions pas payer les salaires de notre personnel."

Les personnes interrogées ont également cité les projets à court terme comme un obstacle majeur à leur travail, car un travail efficace de prévention des atrocités nécessite une action soutenue sur le long terme. Les répondants ont relevé des cas où des travaux ont été abandonnés en raison de l'épuisement des fonds. Par exemple, un responsable des programmes d'une OSC à Goma, dans le Nord-Kivu, a déploré qu'ils aient dû cesser de mener plusieurs initiatives telles que le travail :

"avec des femmes vulnérables contre le mariage des enfants, mais qui sont confrontées à un problème de financement. [L'organisation locale] a également soutenu un centre local pour la jeunesse..., qui a fourni une formation professionnelle aux jeunes. Ce centre a été fermé par manque de fonds. L'organisation a également soutenu une école secondaire qui se concentrait sur l'éducation des jeunes ex-combattants. L'école ne fonctionne plus aussi par manque de fonds".

Cela a été cité comme un événement normal pour les organisations locales dans le contexte de l'est de la RDC.

De nombreux acteurs ont également cité le manque de financement direct comme un défi majeur pour la société civile locale et ont noté qu'il y a des risques importants qui découlent du fait que les OSC doivent opérer en accord avec les intérêts des acteurs externes et les conceptions de projets. Par exemple, lorsque les acteurs internationaux effectuent eux-mêmes des travaux ou engagent des partenaires locaux pour réaliser des programmes préconçus, ils ont tendance à négliger d'importantes dynamiques de conflit, qui sont plus facilement discernables par les acteurs locaux et risquent donc d'exacerber le conflit.

Dans certains cas, les ONGI peuvent involontairement finir par soutenir des ONG frauduleuses ou, pire encore, fournir par inadvertance de l'argent à des groupes armés. Un répondant anonyme a observé que :

"L'octroi de subventions est essentiellement contre la société civile locale, et les ONGI n'offrent pas suffisamment de flexibilité aux OSC locales. Lorsque des fonds sont déboursés dans certaines communautés, cela ajoute à la frustration d'autres communautés qui ne savent pas pourquoi cette ville est prioritaire. Plus généralement, il y a une rupture entre le secteur du développement et le contexte politique dans l'est de la RDC. Les acteurs du développement qui viennent avec des intentions bienveillantes ne reconnaissent pas qu'ils sont des acteurs politiques dans le contexte actuel, et peuvent contribuer à certains des problèmes exposés ci-dessus. Les autres acteurs politiques ont également de nombreux intérêts à voir échouer les acteurs du développement".

Le financement direct de la société civile peut offrir des moyens d'éviter le recours à des tiers qui ont une compréhension limitée de la dynamique des conflits locaux et permet de mieux soutenir le développement de systèmes locaux durables de prévention des atrocités. Les organisations locales ont affirmé la nécessité d'un financement direct, moins restrictif et sur du long terme, leur permettant une plus grande flexibilité dans leur travail, qui les aiderait à couvrir les coûts qui découlent de leur collaboration.

Cependant, le financement direct n'est pas sans risques. Il convient de travailler davantage pour comprendre comment fournir un financement direct à la société civile, de manière à ne pas créer de concurrence supplémentaire entre les acteurs locaux, mais plutôt à faciliter la collaboration et la coordination, ainsi que les relations verticales avec les systèmes nationaux.

5. Remettre en question les conceptions actuelles sur la violence fondée sur l'identité et la prévention des atrocités

Un élément de cette recherche a consisté à mieux comprendre le rôle de l'identité dans les atrocités et la manière dont le concept d'atrocités a été vécu par les acteurs locaux. Pour ce faire, les personnes interrogées ont été invitées à discuter des concepts et à expliquer leurs expériences. Leurs réponses ont mis en évidence la manière dont l'absence de consensus concernant les définitions des termes clés pourrait nuire par inadvertance au travail de prévention des atrocités au niveau local.

5.1 Encadrement local de la violence fondée sur l'identité

De nombreuses personne interrogées ont donné leur propre définition de la violence fondée sur l'identité, qui comprenait des références à toute forme de violence à l'encontre de divers groupes identitaires (femmes, ethnie, religion, langue, identité sexuelle, âge), de la violence à petite échelle à la violence à grande échelle. Cependant, d'autres personnes interrogées n'ont pas été en mesure de fournir une définition. Un certain nombre de personnes interrogées ont également rejeté le concept de violence fondée sur l'identité, déclarant que le concept a tendance à être un cadre imposé de l'extérieur et inexact de la violence en RDC qui ne parvient pas à saisir les principaux problèmes qui touchent les populations, principalement liés au régime foncier et à l'absence de systèmes judiciaires. Par exemple, le directeur d'une organisation locale à Beni, dans le Nord-Kivu, a déclaré :

"Nous ne pouvons pas parler de violence identitaire ici chez nous, mais plutôt d'autodéfense, car ici nous nous défendons parce que les autres veulent notre terre. Il ne faut pas confondre cela avec la violence identitaire."

Faisant écho à ce sentiment, de nombreuses personnes interrogées ont affirmé que parler du conflit et de la violence en RDC à travers le prisme de l'identité n'est pas en soi une représentation exacte du phénomène, et qu'il faut plutôt prêter attention aux questions sous-jacentes de la terre et de la gouvernance qui font de "l'identité" un outil utile pour atteindre des résultats politiques. Plus précisément, les personnes interrogées ont fait valoir que la violence fondée sur l'identité est utilisée comme un outil pour les acteurs qui souhaitent acquérir un pouvoir politique ou un pouvoir basé sur les ressources. Par ailleurs, un universitaire de Beni, dans le Nord-Kivu, a fait remarquer que :

"Les hommes politiques qui manquent de positionnement se rabattent sur leur identité pour attiser les conflits... Les partis politiques utilisent l'identité pour s'enraciner, pour avoir une base..."

Cependant, l'utilisation de l'identité pour mobiliser les auteurs de crimes a également été remise en question. Les personnes interrogées ayant affirmé que les personnes supposées faire partie d'un "groupe armé fondé sur l'identité" sont en réalité extrêmement variables. Par exemple, la composition ethnique des milices ou des "parties en conflit" changent d'une semaine à l'autre, en fonction des motivations du ou des auteurs ou du type de questions contestées. L'identité n'a été employée que lorsqu'il y avait une utilisation stratégique pour atteindre un but précis.

Les participants ont fait valoir que les groupes armés sont très rarement homogènes et ont souvent souligné la nécessité pour ceux qui étudient et travaillent sur le conflit en RDC de mieux comprendre pourquoi les groupes se battent, quelles sont les questions structurelles qui facilitent la violence et pourquoi l'identité peut ou non être importante pour un épisode de violence particulier. Ce point a été élucidé par un acteur gouvernemental étranger qui a exprimé ce qui suit :

"Les identités peuvent être malléables et se modifier au fil du temps dans un conflit, ce qui peut conduire à des divisions internes au sein d'une communauté donnée. Dans certains groupes Maï-Maï créés à partir de groupes ethniques, les marqueurs identitaires qui constituaient le fondement du groupe deviennent marginaux et ils sont plus intéressés à accéder aux ressources et au pouvoir".

L'utilisation de l'identité pour cibler des groupes a été exprimée comme une forme spécifique de violence parmi beaucoup d'autres, y compris les expériences plus fréquentes d'attaques aveugles contre les civils, les combats à petite échelle au sein des communautés ou entre les membres des communautés voisines (le plus souvent liés à des contestations sur l'utilisation des terres).

Pour certains sondés, l'utilisation du terme "identité" lui-même a historiquement servi à confondre les relations complexes entre l'identité et les sources de pouvoir politique ou économique (telles que la propriété foncière ou l'accès à la terre) comme causes de conflit avec un objectif trop simplifié de "conflit ethnique". Par exemple, les rapports internationaux sur la RDC ont tendance à surestimer le rôle de l'identité dans la violence (par exemple en les qualifiant de "conflits ethniques") et à sous-estimer le rôle de la politique locale. Cela se reflète dans de nombreux articles de presse, rapports de donateurs et discussions politiques qui tendent à qualifier la violence dans l'est de la RDC de "nettoyage ethnique" ou d'atrocités basées sur l'identité", mais qui ne fournissent aucune discussion sur les causes profondes telles que l'insécurité du régime foncier et la politisation de l'identité par des individus et des groupes à des fins politiques.[58]

Dans le contexte de l'est de la RDC, cela peut signifier que les activités de prévention des atrocités financées par l'extérieur sont superficiellement informées par l'accent mis sur l'identité (par exemple en ciblant les auteurs), plutôt que sur les phénomènes plus complexes qui donnent lieu à l'utilisation de l'identité dans la violence. Par exemple, les activités peuvent négliger des domaines propices à une prévention anticipée, comme le travail avec les communautés autour des questions de régime foncier, avant que les problèmes fonciers ne se posent.

Il est nécessaire de veiller à ce que les activités de prévention des atrocités et de prévention au sens large s'attaquent de manière proactive aux problèmes politiques sous-jacents. Il s'agira donc d'une étape essentielle pour réduire durablement les facteurs globaux sous-jacents des atrocités et d'une grande partie de la violence fondée sur l'identité. En outre, pour être efficaces, les activités ou les mécanismes de prévention des atrocités doivent être fondés sur une compréhension des raisons pour lesquelles l'identité peut devenir stratégiquement

58 Par exemple, voir comment la récente violence en Ituri est encadrée dans les sources suivantes à partir de 2020, avec un seul article faisant brièvement référence aux causes profondes de la violence: https://www.voanews.com/africa/ethnic-violence-dr-congo-triggers-possible-crimes-against-humanity; https://www.aljazeera.com/news/2020/8/10/many-killed-in-ethnic-violence-in-eastern-dr-congo; https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/drc-inter-ethnic-violence-ituri-may-constitute-crimes-against

utile et de la manière dont les facteurs identitaires deviennent saillants dans les conflits localisés. En tant que tel, le suivi de l'importance et de la manipulation de l'identité dans les conflits offre une possibilité particulière de prédire les atrocités dans ce contexte. Les acteurs locaux ne semblent pas suivre l'importance des facteurs identitaires ou la présence de violence fondée sur l'identité au moyen des indicateurs d'alerte anticipée et de réponse,[59] rapide existants, et c'est donc une recommandation essentielle du présent rapport.

5.2 Encadrement local des atrocités et prévention des atrocités

De même, les définitions des atrocités et de la "prévention des atrocités" données par les personnes interrogées étaient assez différentes des définitions externes, notamment celles qui sont utilisées par les cadres politiques mondiaux sur les atrocités.

Les acteurs locaux avaient tendance à considérer les atrocités comme faisant partie intégrante d'un environnement connaissant des formes complexes de violence. Les activités de prévention des atrocités étaient considérées comme largement indissociables de ce qu'ils appelaient le travail de "prévention de la violence", de "prévention des conflits" et de "consolidation de la paix".

Par exemple, le "dialogue et la création de rapports" est l'une des activités de prévention des atrocités les plus souvent citées, mais les personnes interrogées ont fait remarquer qu'il s'agissait d'une forme de consolidation de la paix, ainsi que d'une approche de la prévention de la violence en général. Les activités de prévention des atrocités n'ont été considérées comme telles que lorsqu'elles étaient liées à un financement spécifique d'un acteur externe. Ce qui suggère que les distinctions entre les différents types de programmes de prévention ne correspondent pas aux réalités locales.

Cela soulève la question de savoir comment les définitions utilisées par les acteurs internationaux pour distinguer les différents programmes de prévention peuvent avoir un impact sur les méthodes de financement et, par conséquent, sur les pratiques locales. Si les acteurs locaux de la société civile peuvent mener les mêmes activités dans toutes les formes de prévention, le financement qu'ils reçoivent est souvent cloisonné dans le cadre d'une forme spécifique de prévention. Cela signifie que les possibilités de collaboration et de coordination entre les programmes de prévention sont réduites, en particulier lorsque les OSC et les ONGI sont contraintes de travailler dans le cadre d'un projet spécifique.

Cela indique que les acteurs de la prévention des atrocités, en particulier les décideurs politiques et les bailleurs de fonds, doivent revoir les structures actuelles et évaluer la valeur inhérente au maintien d'une distinction entre ces domaines pour les activités de prévention et le financement au niveau local. Ces distinctions semblent davantage liées à la manière dont les acteurs internationaux conceptualisent la violence et la reflètent dans les cadres politiques mondiaux, plutôt qu'à la manière dont la violence est vécue et traitée dans les situations locales.

En écho à l'appel de Bellamy (2011) en faveur de l'utilisation d'une "optique de prévention des atrocités" dans les programmes de prévention, il semble nécessaire que les bailleurs de fonds et les décideurs politiques réexaminent la manière dont les distinctions entre les programmes de prévention sont appliquées dans les contextes qu'ils soutiennent, afin d'aborder pleinement les liens entre le phénomène des conflits et les formes complexes ou diverses de violence, y compris les atrocités.

59 Comme indiqué dans le Tableau 5, Section 3.1

6. Conclusions et recommandations

Le conflit prolongé dans l'est de la RDC est profondément lié à l'histoire de fragilité du pays. L'absence de gouvernance, le patrimonialisme et la participation active à la violence ont miné la capacité du gouvernement congolais à protéger sa population contre la violence à grande échelle ou à prévenir la prolifération des acteurs armés non étatiques. La faible capacité des acteurs et des institutions du gouvernement et la présence limitée de l'État, en particulier dans les régions de l'est, ont laissé un déficit sécuritaire où les contestations de pouvoir conduisent fréquemment à la violence et à l'insécurité. L'héritage du colonialisme, les tensions régionales et l'intervention internationale ont façonné ces dynamiques de conflit, notamment l'instrumentalisation de l'identité à des fins de contrôle politique et économique. En conséquence, l'est de la RDC continue de connaître des niveaux élevés de violence récurrente et reste très exposé aux atrocités, avec de graves implications sur les communautés locales.

En l'absence d'une protection efficace assurée par l'État, et dans le contexte d'un rôle et d'une capacité décroissants de la mission d'opérations de paix des Nations Unies, les acteurs locaux ont montré qu'ils portaient le fardeau de ce travail. Les acteurs locaux mènent diverses activités efficaces de prévention des atrocités qui se chevauchent souvent avec le travail de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Il s'agit notamment d'activités visant à :

- Mettre en place des mécanismes d'alerte et de réponse anticipées, afin de prévenir l'escalade des conflits violents et de fournir des réponses stratégiques aux crises.
- Contribuer à la recherche, à l'analyse et à la cartographie des conflits, afin d'explorer la dynamique des conflits et les efforts de prévention et de déterminer les meilleures approches pour atténuer les conflits.
- Favoriser l'engagement dans des groupes ayant un dialogue permanent et des structures communautaires, telles que les comités de paix locaux afin de maintenir des relations pacifiques entre les groupes et de soutenir les efforts de prévention des conflits, y compris le travail d'alerte anticipée.
- Entreprendre des actions de sensibilisation et d'information sur les principaux problèmes de prévention de la violence par le biais de radios communautaires, de visites sur le terrain et d'événements communautaires.
- Soutenir les programmes et activités de DDR ciblant les ex-combattants, les jeunes à risque, les enfants soldats et les femmes vulnérables, afin de les réintégrer dans la société.
- Fournir des formes alternatives de justice, telles que les "Barazas" communautaires ou les "tribunaux de paix" qui offrent des options de résolution pacifique des conflits aux membres de la communauté.

Malgré le rôle prépondérant de la société civile dans les efforts actuels de prévention des atrocités, les acteurs locaux continuent de souligner que le gouvernement de la RDC est le premier responsable de ce travail. Cependant, les conditions de fragilité de l'État continuent de saper le potentiel de l'État à jouer ce rôle. Le mauvais alignement des lois étatiques et coutumières, en particulier au sein des systèmes de justice et de propriété foncière, a créé un contexte propice à des contestations politiques récurrentes qui débouchent souvent sur des violences. Parallèlement, la complicité du gouvernement dans la violence, l'absence de présence gouvernementale dans tout le pays et la fragilité générale ont non seulement sapé la capacité de l'État à protéger les civils, mais ont également miné la capacité de tous les acteurs à collaborer et à coordonner leurs efforts de prévention.

Pour que le gouvernement de la RDC gagne en légitimité et prévienne efficacement la violence à l'intérieur de ses frontières, il faut s'attaquer aux problèmes fondamentaux de fragilité. Il s'agit notamment d'accroître les capacités et le soutien des organisations étatiques (telles que les forces de sécurité et les agents politiques locaux, régionaux et nationaux), de consolider et de promulguer les institutions étatiques (telles que la justice et les régimes fonciers) et de veiller à ce que les fonctionnaires et les acteurs de la sécurité soient tenus responsables de leur complicité dans la dynamique du conflit et la violence.

Il est important de noter que les questions relatives à la fragilité des États doivent être abordées avec sensibilité - le fait d'aborder la fragilité peut accroître les vulnérabilités particulières aux atrocités étant donné les relations de pouvoir qui soutiennent le gouvernement, l'économie et la société de la RDC. Si les relations de pouvoir ne sont pas prises en compte (par exemple, comment la réforme foncière pourrait perturber l'équilibre des pouvoirs entre les groupes locaux ou les individus), les détenteurs du pouvoir peuvent recourir à la violence pour s'assurer qu'ils conservent leur position préférentielle. Dans ce contexte, l'étape la plus vitale pour prévenir les atrocités réside peut-être dans la capacité des acteurs de la prévention à identifier, comprendre et traiter efficacement ces facteurs sous-jacents.

Dans l'intervalle, cependant, la résolution des problèmes de fragilité des États doit aller de pair avec un soutien substantiel aux efforts locaux de prévention des atrocités qui ont déjà porté leurs fruits. Un soutien efficace à la prévention des atrocités doit donner la priorité aux efforts qui mènent à : 1) une meilleure coordination (y compris la cohérence des types et l'utilisation d'indicateurs entre les groupes) ; la collaboration entre tous les niveaux des acteurs de la prévention des atrocités ; des mécanismes de coordination utilisés et accessibles par tous les acteurs, et 2) un meilleur financement (principalement pour les acteurs locaux en termes de renforcement des capacités, de financement à long terme/ institutionnel, tout en s'éloignant d'aide liés à des projets dans le cadre de programmes structurés).

Les acteurs de la prévention des atrocités (et plus généralement les acteurs de la prévention de la violence) peuvent prendre des mesures pour que les activités en cours soient mieux informées, par exemple en établissant des indicateurs communs au sein des systèmes d'alerte anticipée et de réponse rapide pour suivre l'importance des questions d'identité et de territoire qui peuvent évoluer vers la violence et les atrocités. Ce type d'actions soutiendra le développement de mécanismes de prévention plus efficaces, plus cohérents et plus fiables, qui, dans l'idéal, soutiendront le fonctionnement d'un mécanisme national.

En outre, en organisant des activités de dialogue fréquentes et inclusives avec les acteurs de l'État, la société civile, les acteurs de la sécurité, les communautés locales, etc. Cela facilitera le renforcement des relations verticales et horizontales, améliorant ainsi les possibilités de renforcer la coordination et la collaboration.

Alors que la MONUSCO se prépare à se retirer de certaines provinces, il est également essentiel qu'un plan de transition solide soit élaboré et mis en œuvre en collaboration avec le gouvernement congolais, les acteurs de la sécurité de l'État et la société civile. Ce processus devrait se concentrer

sur un transfert de ressources et d'infrastructures pour soutenir l'autonomie des efforts locaux et nationaux de prévention des atrocités, ainsi que sur le renforcement des relations entre ces acteurs.

Enfin, l'existence de distinctions entre les différents programmes de prévention (consolidation de la paix, prévention des conflits, prévention de la violence et prévention des atrocités) souligne la nécessité de revoir les hypothèses de base dans le domaine de la prévention. Les discours déterminés au niveau politique et l'utilisation de termes tels que violence internationale et "atrocités de masse" pour aborder la violence complexe ne reflètent pas toujours les réalités locales. Toutefois, ces cadres ont des effets directs sur les approches de financement, ce qui peut involontairement nuire à l'efficacité des efforts de prévention de la violence au sens large. Tout mécanisme national, régional ou local de prévention des atrocités doit être soigneusement intégré dans un cadre plus large de prévention de la violence, afin d'éviter que le travail ne soit cloisonné et de créer des possibilités de synergie et de renforcement mutuel entre les interventions issues de ces différents programmes.

6.1 Recommandations

Sur la base des résultats de la recherche, il existe un certain nombre de recommandations pertinentes pour le gouvernement congolais, la MONUSCO, la société civile locale et les donateurs internationaux :

Gouvernement de la RDC

Les déficits de capacité de l'actuel gouvernement de la RDC, tant au niveau de ses organisations que de ses institutions, ont finalement facilité un environnement qui est gravement menacé en termes d'atrocités. En accord avec la majorité des recherches sur la RDC, ce rapport note le besoin urgent pour le gouvernement congolais de prendre des mesures immédiates pour : améliorer la capacité des acteurs et des institutions de l'État,[60] réduire la complicité du gouvernement dans la violence et les crimes, et promulguer des lois cohérentes concernant le régime foncier, les droits de l'homme et l'impunité.

Plus précisément, cette recherche montre que la mesure la plus efficace que le gouvernement peut prendre pour soutenir les efforts actuels de prévention des atrocités est de **créer des liens aux niveaux local et régional pour financer et faciliter la mise en œuvre durable du *Comité National Pour la Prévention et la Répression du Crime de Génocide, des Crimes de Guerre, des Crimes Contre l'Humanité et de Toutes les Formes de Discrimination en RDC.*** Reconnaissant les contraintes financières et les pressions concurrentes légitimes qui pèsent sur les ressources actuelles du gouvernement de la RDC, nous avons identifié plusieurs approches que le gouvernement national et provincial doit entreprendre en collaboration avec les partenaires internationaux et la société civile :

60 L'amélioration des capacités des acteurs étatiques devrait donner la priorité à la dotation en ressources des forces de sécurité (PNC et FARDC), notamment en garantissant des salaires fiables et des équipements suffisants pour l'exercice de leurs fonctions, tels que des transports adéquats et des infrastructures de télécommunications fiables.

Gouvernement national

1. Renforcer le Comité National de la RDC Pour la Prévention et la Répression du Crime de Génocide, des Crimes de Guerre, des Crimes contre l'Humanité et de toutes les Formes de Discrimination en le développant :

    a. de canaux verticaux de communication, de connexion et de soutien technique et politique aux organismes sous-nationaux de prévention des atrocités afin de garantir que les questions locales et provinciales soient transmises aux décideurs politiques nationaux et renvoyées au niveau provincial ;

    b. de canaux de communication horizontaux, afin que les organismes provinciaux de prévention des atrocités puissent dialoguer, échanger des informations et partager les meilleures solutions entre les provinces et les régions.

2. Allouer un soutien financier, matériel et en ressources humaines aux organes gouvernementaux locaux et aux organisations de la société civile locale, afin de faciliter les activités de dialogue à long terme entre tous les acteurs concernés par le conflit (par exemple, les acteurs de la sécurité, les membres de la communauté, la société civile, le secteur privé et le gouvernement local) ;

3. S'engager de manière proactive avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs pour renforcer les relations régionales, afin de connaître les pratiques réussies pour renforcer les relations entre l'État et la société via un mécanisme national de prévention, par exemple en collaborant avec des organismes étrangers tels que le Comité National de Tanzanie sur la Prévention et la Punition du Génocide, des Crimes contre l'Humanité, des Crimes de Guerre et de toutes les formes de Discrimination.

Gouvernement local et provincial

4. Allouer un soutien financier, matériel et en ressources humaines pour faciliter la création de mécanismes de prévention formels aux niveaux local et provincial, afin de renforcer les bases du mécanisme de prévention national et de garantir une pratique cohérente et coordonnée entre tous les acteurs.

MONUSCO

Alors que la MONUSCO doit prendre des mesures pour répondre aux critiques persistantes de la mission qui ont affaibli sa capacité à collaborer efficacement avec la société civile, telles que les questions de faible responsabilité et de manque de flexibilité dans ses approches, le retrait imminent de la MONUSCO de plusieurs provinces de la RDC met en évidence un certain nombre d'actions vitales qui doivent être mises en œuvre immédiatement.[61] Tout d'abord, l**a MONUSCO devrait élaborer et mettre en œuvre une stratégie de transition solide et globale qui comprendrait spécifiquement des plans visant à renforcer les capacités et l'action de la société civile afin qu'elle contribue à sa propre protection, à la prévention de la violence et à la consolidation de la paix.** Cette stratégie inclut les éléments suivants :

5. Un plan détaillé pour soutenir le fonctionnement du Comité National de la RDC Pour la Prévention et la Répression du Crime de Génocide, des Crimes de Guerre, des Crimes contre l'Humanité et de toutes les formes de Discrimination, incluant des actions directes pour soutenir les liens entre la société civile et les acteurs gouvernementaux de la RDC, tels que le gouvernement national, les FARDC et la PNC ;

6. Un mandat clair sur la manière dont les Chefs des Affaires Civiles et les Chefs de Bureau (JHRO) devraient se coordonner avec la société civile locale et le gouvernement local pour s'assurer que les systèmes, les connaissances et les ressources sont transférés aux acteurs concernés qui prendront en charge la majorité du travail de prévention des atrocités après la sortie de l'ONU. Cela devrait inclure l'organisation de forums d'échange/dialogue pour travailler avec les acteurs de la société civile et des gouvernements afin d'identifier les besoins, les risques et les opportunités.

La société civile

La société civile est actuellement le principal fournisseur de services de prévention des atrocités et de prévention de la violence en général ; il est donc essentiel que les acteurs de la société civile soutiennent le gouvernement congolais pour s'attaquer aux causes profondes des atrocités, développer et renforcer les réseaux de prévention, tant verticalement qu'horizontalement, et consolider les pratiques et les efforts de prévention. Cela devrait impliquer les actions suivantes pour :

7. Faciliter le développement et la mise en œuvre de mécanismes de prévention locaux et provinciaux, qui fournissent des mécanismes standardisés de suivi pour prévoir et prévenir la violence et les atrocités. Cela devrait inclure l'intégration de nouveaux indicateurs dans les systèmes d'alerte anticipée existants, qui peuvent mieux prévoir la violence et faciliter la réponse, y compris des indicateurs spécifiques sur :
   a. les facteurs d'identité qui peuvent indiquer un plus grand nombre de groupes particuliers ciblés (par exemple, le sexe et l'origine ethnique) ;
   b. les questions foncières (litiges fonciers, mise en œuvre de la réforme agraire, etc.) qui pourraient indiquer que des groupes particuliers risquent d'être ciblés en raison de leur relation avec la terre ;

61 Un soutien financier et en ressources humaines substantiel de la part des États membres sera essentiel pour garantir que ces actions soient à la fois opportunes et fructueuses.

c. le comportement et la perception des agents publics et des acteurs de la sécurité, y compris le suivi des situations où les acteurs ne parviennent pas à renforcer la justice et les régimes fonciers de l'État, afin de tenir les acteurs publics pour responsables de leur complicité dans des violences potentielles et de déterminer quand des litiges potentiels peuvent surgir entre les acteurs publics et les communautés.

8. Organiser des activités de dialogue récurrentes et établir des partenariats avec les acteurs clés (gouvernement local et provincial, PNC, FARDC, secteur privé et acteurs internationaux), afin de soutenir le développement de la confiance entre les acteurs étatiques et la société ;

9. Plaider pour que le gouvernement congolais, les détenteurs du pouvoir régional et les acteurs internationaux apportent un soutien technique et financier aux efforts de prévention locaux, réexaminer et modifier les structures existantes dans le travail de prévention, et mener des recherches supplémentaires pour mieux comprendre la micro-dynamique du conflit en RDC.

Les donateurs internationaux

Pour permettre au gouvernement congolais, à la MONUSCO et aux acteurs de la société civile de réaliser ce qui précède et pour les aider à le faire, les donateurs internationaux devraient donner la priorité aux actions suivantes :

10. Fournir un soutien financier et en ressources humaines sensiblement renforcé à la mission de la MONUSCO, afin de faciliter une transition en douceur au cours des 3 prochaines années et plus ;

11. Fournir un soutien financier et technique aux acteurs locaux (société civile et autorités locales), afin de mettre en place des mécanismes locaux et provinciaux de prévention des atrocités, y compris le financement direct d'événements de dialogue récurrents et dirigés localement pour faciliter l'instauration d'une confiance verticale et horizontale entre les acteurs nationaux ;

12. Fournir un soutien financier et technique aux acteurs étatiques locaux et provinciaux pour instaurer la transparence dans l'application des lois sur le régime foncier ; mieux établir l'État de droit et les systèmes de justice ;

13. Aider les acteurs locaux de la prévention des atrocités à définir leur propre orientation stratégique, leurs priorités et leur orientation programmatique en leur fournissant un financement flexible et à long terme (directement ou indirectement par le biais d'intermédiaires locaux) ;

14. Investir dans des actions stratégiques fondées sur des données concrètes et reposant sur des recherches menées au niveau local en matière de :

    a. relation entre les atrocités et la violence/conflit complexe (y compris l'interrogation des structures existantes entre la consolidation de la paix, la prévention des conflits, la prévention de la violence et la prévention des atrocités)

    b. conflits fonciers, les relations de pouvoir et la politique qui déterminent les conditions qui mènent aux atrocités.

15. Être conscient et sensible aux conflits en ce qui concerne des termes tels que "prévention des atrocités" et "violence fondée sur l'identité" et être guidé par les analyses, les idées et la formulation de réponses appropriées des acteurs locaux, afin de garantir que le travail de prévention n'est pas fragmenté et ne compromet pas les efforts stratégiques plus larges de prévention de la violence.

Bibliographie

Al jazeera.com. 2020. UN: 1,300 Civilians Killed In DRC Violence, Half A Million Flee. https://www.aljazeera.com/news/2020/06/1300-civilians-killed-dr-congo-million-flee-200605091341816.html

Alliance for Peacebuilding. 2013. Comparing Conflict Prevention and Atrocity Prevention. 3P Human Security Partners for Peacebuilding Policy. April 2013 https://lisaschirch.files.wordpress.com/2019/03/comparing-ap-and-cp-policy-brief.pdf

Anderton, C, H. & Brauer, J. 2019. "The Onset, Spread, and Prevention of Mass Atrocities: Perspectives From Formal Network Models." Journal of Genocide Research, 21. No. 4 (June): 481-503. 10.1080/14623528.2019.1632562

Armed Conflict Location & Event Data Project (ACLED). 2020. Data dashboard. https://acleddata.com/dashboard/#/dashboard

Auschwitz Institute for Peace and Reconciliation (AIPR). 2015. National Mechanisms for the Prevention of Genocide and other Atrocity Crimes: Effective and Sustainable Prevention Begins at Home http://www.auschwitzinstitute.org/wp-content/uploads/2015/06/AIPR_National_Mech_Booklet_2015.pdf

Austesserre, S. 2012. The Trouble with the Congo: Local Violence and the Failure of International Peacebuilding. Cambridge University Press.

Autesserre S. 2009. "Hobbes and the Congo: frames, local violence, and international intervention. International organization." Cambridge University Press 63, no. 2 (April): 249-280. https://doi.org/10.1017/S0020818309090080

Bellamy, A. 2011. Mass Atrocities and Armed Conflict: Links, Distinctions, and Implications for the Responsibility to Prevent. The Stanley Foundation. https://stanleycenter.org/publications/mass-atrocities-and-armed-conflict-links-distinctions-and-implications-for-the-responsibility-to-prevent/

Boone, C. 2014. Property and Political Order in Africa: Land Rights and the Structure of Politics. Cambridge University Press. https://doi.org/10.1017/CBO9781139629256

Bouvy, A., and Lang, M. 2012. Ending the deadlock: Towards a new vision of peace in eastern DRC. International Alert. https://www.international-alert.org/sites/default/files/publications/201209EndingDeadlockDRC-EN.pdf

Early Warning Project. 2020. Map of Statistical Risk: 2019-20 Statistical Risk Assessment for Mass Killing. https://earlywarningproject.ushmm.org/map

European Union. 2013. The EU and the Prevention of Mass Atrocities: An Assessment of Strengths and Weaknesses. Task Force on the EU Prevention of Mass Atrocities. Foundation for the International Prevention of Genocide and Mass Atrocities.

Global Action Against Mass Atrocity Crimes (GAAMAC). Prevention of Atrocities. https://www.gaamac.org/web-pages/view/16

Haider, H. 2014. Conflict: Topic Guide. Revised edition with B. Rohwerder. Birmingham: GSDRC, University of Birmingham. http://www.gsdrc.org/docs/open/CON69.pdf

Hansrod, Z. 2019. UN mission in DR Congo, MONUSCO, to downsize. Radio France International. https://www.rfi.fr/en/africa/20190423-un-mission-drcongo-downsize

Hesselbein, G. 2007. The Rise and Decline of the Congolese State: An analytical narrative on state-making. Crisis States Research Centre, Working Paper No. 21. London School of Economics and Political Science. https://www.lse.ac.uk/international-development/Assets/Documents/PDFs/csrc-working-papers-phase-two/wp21.2-rise-and-decline-of-the-congolese-state.pdf

Huggins, C. 2010. Land, Power and Identity: Roots of violent conflict in Eastern DRC. International Alert. https://www.international-alert.org/sites/default/files/DRC_LandPowerIdentity_EN_2010.pdf

Human Rights Watch. 2018. Democratic Republic of Congo: Events of 2018 https://www.hrw.org/world-report/2019/country-chapters/democratic-republic-congo

International Conference on the Great Lakes Region. Background. http://www.icglr.org/index.php/en/background [Accessed: 20th September 2020]

Kleinfeld. 2019. In eastern Congo, a local conflict flares as regional tensions rise. The New Humanitarian. https://www.thenewhumanitarian.org/news/2019/10/28/eastern-Congo-Kivu-conflict-regional-tensions

Levine-Spound, D. 2020. Enabling Support by Mitigating Risk: MONUSCO's Implementation of the Human Rights Due Diligence in the Democratic Republic of the Congo. Center for Civilians in Conflict. https://civiliansinconflict.org/wp-content/uploads/2020/06/CIVIC_HRDDP_Report_Final-Web-1.pdf

Long, C. 2011. "Land Rights in the Democratic Republic of Congo: a new model of rights for forest-dependent communities?" In Land Struggles and Civil Society in Southern Africa, edited by Kirk Helliker & Tendai Murisa. Africa World Press.

Lucey, A. and Kotsiras, D. 2020. Broadcasting Peace: Insights and lessons from local peacebuilders in Eastern DRC. Peace Direct. http://broadcastingpeace.peaceinsight.org/reports/broadcastingpeace/#_edn8

Lumumba-Kasongo, T. 2018. "Land Reforms in the Democratic Republic of Congo (DRC): A Study of the Political Economy of Underdevelopment and Nation-State Building." In Land Reforms and Natural Resource Conflicts in Africa New Development Paradigms in the Era of Global Liberalization, edited by Lumumba-Kasongo. T. New York: Routledge

Mamdani, M. 2001. When Victims Become Killers. Princeton, NJ: Princeton University Press.

Mamdani, M. 2007. "The Politics of Naming: Genocide, Civil War, Insurgency." London Review of Books 29, no. 5, 5-8, https://www.lrb.co.uk/v29/n05/mahmood-mamdani/the-politics-ofnaming-genocide-civil-war-insurgency.

Minority Rights Group (2020). Democratic Republic of Congo: Banyarwanda. Accessed at: yhttps://minorityrights.org/minorities/banyarwanda/

Moshonas, S. (2018). Power and policy-making in the DR Congo: The politics of human resource management and payroll reform. Antwerp: University of Antwerp.

Nzongola-Ntalaja, G. 2002. The Congo: From Leopold to Kabila, a People's History. London: Zed Books.

OHCHR (2020). DRC: inter-ethnic violence in Ituri may constitute "crimes against humanity" – UN report. ReliefWeb. https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/drc-inter-ethnic-violence-ituri-may-constitute-crimes-against

Peace Direct. 2018. Atrocity prevention and peacebuilding: Key insights and lessons from a global consultation convened by Peace Direct. https://www.peacedirect.org/publications/atrocity-prevention-consultation/

Protection Approaches. 2019. Identity-based violence: our definition. https://protectionapproaches.org/identity-based-violence

Putzel, J. 2010. Why development actors need a better definition of 'state fragility'. Crisis States Research Centre. London School of Economics. http://eprints.lse.ac.uk/41300/1/StateFragilityPD.pdf

Reuters. 2020. Congo ethnic killings may amount to crimes against humanity, UN says. France24 News. https://www.france24.com/en/20200110-congo-ethnic-killings-may-amount-to-crimes-against-humanity-un-says

Schmid, A. P. (1998), Thesaurus and glossary of early warning and conflict prevention terms. Abridged version, Fewer - forum on early warning and early response https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/82548F38DF3D1E73C1256C4D00368CA9-fewer-glossary-may98.pdf

Stearns, J. 2012a. North Kivu: The Background to Conflict in North Kivu Province of Eastern Congo. Rift Valley Institute: Usalama Project. https://www.refworld.org/pdfid/51d3d5f04.pdf

Stearns, J. 2012b. From CNDP to M23: The Evolution of an Armed Movement in Eastern Congo. London: Rift Valley Institute: Usalama Project. https://www.refworld.org/pdfid/51d2c87d4.pdf

Stearns, J., and Vogel, C. 2017. The Landscape of Armed Groups in Eastern Congo: Fragmented, politicized networks. Kivu Security Tracker https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Landscape%20of%20Armed%20Groups%20Essay%20KST.pdf

The New Humanitarian. 2013. Armed groups in eastern DRC https://www.thenewhumanitarian.org/news/2013/10/31/armed-groups-eastern-drc

Turner, T. 2007. The Congo Wars: Conflict, Myth & Reality. Zed Books.

UNHCR. 2020. UNHCR Weekly Emergency Update - Ituri, South Kivu and North Kivu Provinces, Democratic Republic of the Congo (13 – 27 April 2020). ReliefWeb. https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/unhcr-weekly-emergency-update-ituri-south-kivu-and-north-kivu-5

United Nations Security Council. 2018. Letter dated 18 December 2018 from the Group of Experts on the Democratic Republic of the Congo addressed to the President of the Security Council. https://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BFCF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/s_2018_1133.pdf

United Nations Security Council. 2019. United Nations Organization Stabilization Mission in the Democratic Republic of the Congo Report of the Secretary-General. Report of the Secretary-General. https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/S_2019_905_E.pdf.

United Nations Security Council. 2020. Conflict-related Sexual Violence: Report of the Secretary-General. https://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BFCF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/s_2020_487.pdf

United Nations. 2014. Framework of Analysis for Atrocity Crimes. United Nations Office on Genocide Prevention and the Responsibility to Protect. New York. https://www.un.org/en/genocideprevention/documents/our-work/Doc.1_Framework%20of%20Analysis%20for%20Atrocity%20Crimes_EN.pdf

UNJHRO. 2019. Protection of civilians: Human rights violations documented in provinces affected by conflict. MONUSCO. https://monusco.unmissions.org/sites/default/files/unjhro_-_analysis_of_the_human_rights_situation_in_drc_july_19_eng.pdf

World Bank. 2019. Democratic Republic of Congo Databank Country Profile. https://databank.worldbank.org/views/reports/reportwidget.aspx?Report_Name=CountryProfile&Id=b450fd57&tbar=y&dd=y&inf=n&zm=n&country=COD



Peace Direct travaille avec les groupes locales pour mettre fin à la violence et construire une paix durable. Ils croient que les populations locales doivent diriger tous les efforts de consolidation de la paix.

www.peacedirect.org
www.peaceinsight.org

@peacedirect

Research Initiatives for Social Development (RISD) est une organisation locale basée en RDC. Leur objectif est de contribuer à la consolidation de la paix et au développement par la recherche, la formation et les évaluations.

www.risd-drc.org

@risdrdc

Ce rapport fait partie d'un projet qui vise à garantir que la société civile locale puisse fournir un travail stratégique, coordonné et durable de prévention des atrocités dans l'est de la RDC et au Burundi. Il présente les principales conclusions sur les défis auxquels sont confrontés les acteurs engagés dans le travail de prévention des atrocités, les activités en cours et les facteurs de succès. Il présente également des recommandations pour soutenir les efforts de prévention des atrocités à l'intention du gouvernement congolais, de la MONUSCO, de la société civile locale et des donateurs internationaux.

UKaid
from the British people